



# Les "EFFORTS" de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine

## La tâche de l'heure présente

Les moins avertis sont obligés de reconnaître que le Syndicalisme chrétien est en progrès constant. Nous ne pouvons que nous en réjouir. Est-ce à dire que nous nous déclarons satisfaits ?... Eh ! que non pas !...

Nous ne serons satisfaits que dans la mesure où nous susciterons de plus grands dévouements, où seront accomplis des efforts intenses pour nous rapprocher de l'Idéal de Justice et d'Amour, dont la poursuite peut seule aider à donner aux travailleurs les satisfactions auxquelles ils prétendent.

Nos idées correspondent au sentiment de la grande majorité des travailleurs. Nous avons donc le devoir de développer notre propagande pour que tous connaissent notre existence, les modalités de l'action entreprise, et puissent ainsi nous apporter leur concours, et toute connaissance de cause.

Réfléchissons à la grande union que nous avons à réaliser. Saint-Paul proclamait qu'il ne devait pas y avoir de division entre chrétiens, ceux-ci devant s'exercer mutuellement à la patience et à la charité.

Pour notre compte, ne prétons pas l'oreille aux jugements un peu hâtifs, de gens qui ignorent presque les véritables intentions et les mérites réels de ceux-là qu'ils censurent.

Ouvrons largement nos portes et accueillons au sein de nos organisations, tous ceux qui, appartenant à la même famille spirituelle, veulent apporter leur participation à l'œuvre commune.

Resserrons notre cohésion, afin de grouper, autour des lumineuses encyclopedies pontificales, toute la chrétienté ouvrière.

N'oublions pas que demain, ne pouvant être fait que de la préparation que nous aurons accomplie aujourd'hui, nous devons redoubler d'ardeur au recrutement des syndiqués, en même temps qu'à l'œu-

vre de relèvement social qui facilitera aux hommes l'accomplissement de leur destinée surnaturelle.

La crise économique qui continue de sévir, a dépassé toutes les prévisions, et de différents côtés, on s'est ingénié à rechercher les moyens propres à la conjurer.

Notre chère C. F. T. C., guidée par notre vénéré Président Zirnheld, n'a pas failli à la tâche et elle nous présente, aujourd'hui, un plan de réalisations qui apportera des remèdes efficaces, si l'application en est poursuivie méthodiquement.

Employons-nous donc ardemment à répandre ce plan, propageons-le hardiment, créons une zone d'influence favorable et avant peu nous aurons rallié autour de nous, tous ceux qui sont réellement épris de Paix sociale, de fraternité et de sincérité.

Songons que quelles que soient nos occupations, quelles que soient les difficultés que nous rencontrons, il y a toujours place pour ce qu'on est bien décidé à faire aboutir.

De ce côté, le conseil de l'Union Régionale, qui s'est tenu à Rennes, le 22 décembre dernier, a été très réconfortant. Tous les délégués se sont montrés animés du plus grand désir d'activité.

C'est donc avec beaucoup d'espoir que nous commençons cette année. Trois mois seulement nous séparent du Congrès Régional ; nous avons la certitude qu'ils seront bien remplis et permettront à la cité fougéroise d'acclamer une manifestation digne d'une population laborieuse et entraînée, qui a pu subir des revers, mais qui a toujours le cœur haut placé et saura donner à tous, une vibrante leçon d'énergie et de réalisations.

C. PICOUX,  
Président de l'Union Régionale de Bretagne et du Maine.

## Réunion du Conseil de P. U. R. de Bretagne

Le Conseil de P. U. R. s'est réuni à Rennes, le 22 décembre, sous la présidence du camarade Picoux.

A part deux ou trois exceptions, tous les centres se trouvaient représentés, ce qui permit de faire du bon travail et de prendre d'importantes décisions, notamment en ce qui concerne la propagande et l'action professionnelle.

La situation morale de P. U. R. fut présentée par notre camarade L. Grimault, qui signala tout particulièrement l'activité des Syndicats du Morbihan et du Finistère ; les résultats obtenus lors des élections prud'homales par les Syndicats de Rennes, Laval et Fougères, et le développement des Syndicats, tant masculins que féminins, de St-Brieuc.

Le Conseil enregistre avec satisfaction les résultats obtenus lors de la tournée de propagande effectuée par notre ami Pimboeuf, secrétaire de la Fédération des Employés, et qui se traduisit par la création de nouveaux Syndicats.

En fin de réunion le conseil adopta l'ordre du jour suivant, qui précise les raisons mêmes du syndicalisme chrétien et les moyens préconisés par lui pour sauvegarder les intérêts de la classe ouvrière et du Pays tout entier.

suivre les réalisations qui en découlent et qui peuvent se résumer comme suit :

- Amélioration légale progressive du sort des travailleurs par l'établissement de minima obligatoires de salaires ;
- Réforme des allocations familiales en vue de rendre possible la présence de la mère au foyer ;
- Institution ou perfectionnement de tous systèmes d'assurances obligatoires garantissant le travailleur et sa famille ;
- Obligation légale de la prévention contre les accidents et les maladies professionnelles ;
- Prolongation de la scolarité et organisation de l'orientation et de la formation pré-professionnelles ;
- Diminution légale progressive de la durée du travail sans qu'il soit porté atteinte au standard de vie du travailleur ;
- Suppression, à bref délai, des lois insalubres et organisation rationnelle du logement des travailleurs et de leurs loisirs ;
- Lutte contre le chômage grâce au financement et à l'exécution de travaux généraux rentables, assurant l'expansion économique du pays ;
- Organisation de la profession par un statut de l'organisation syndicale et l'établissement d'un statut des fonctionnaires ; constitution de commissions mixtes ; conclusion obligatoire des conventions collectives et recours à la conciliation et à l'arbitrage obligatoires ;
- Création de la juridiction prud'homale à tous les degrés ;
- Réorganisation du conseil national économique et du conseil supérieur du Travail, ainsi que l'institution de conseils généraux paritaires ayant non seulement un rôle consultatif à l'égard des Pouvoirs publics, mais un droit d'initiative en matière législative et doués d'attributions précises pour la réglementation des activités industrielles et économiques ;
- Dans l'ordre international, contrôle des cartels et des trusts ; cartel international de la monnaie ; répartition des matières premières ; régimes douaniers ; parité des conditions de travail.

Tout comme la C. F. T. C., le Conseil de l'Union Régionale des Syndicats Chrétiens n'a nullement la prétention de résoudre immédiatement l'ensemble de ces problèmes ; il ne méconnaît nullement les difficultés ni les résistances que, fatalement, il rencontrera, mais il espère toutefois que les travailleurs les solutions de violence, ceux-ci lui procureront les concours éclairés qui permettront la patiente élaboration des idées et la formation des hommes qui sont indispensables à une reconstruction ordonnée de l'économie et de la société.

Après le vote de cet ordre du jour, le Conseil fixe la date et le lieu de son prochain Congrès. Il aura lieu à Fougères le 5 avril 1936.

## RENNES

### Caisse des assujettis des Groupements Catholiques d'Ille-et-Vilaine

7, rue de Corbin, à Rennes

Le Conseil d'Administration a décidé de donner de nouveaux avantages à ses affiliés à partir du 1er janvier 1936.

C'est ainsi que les femmes d'assurés pourront pour tout accouchement survenu après cette date, recevoir des primes d'allaitement.

Celles-ci seront versées aux conditions suivantes :

Importance de la prime. — 100 fr. par mois et pendant les cinq mois suivant l'accouchement.

Justifications nécessaires. — L'ordre administratif. — Le mari de l'intéressé devra justifier : par la production de toutes les pièces habituelles et de toutes celles qui pourront être exigées par la suite, du versement minimum de cotisations de sa catégorie pendant chacun des quatre trimestres civils précédant celui de l'accouchement.

Ordre médical. — L'intéressé devra justifier de l'observation de toutes les prescriptions du règlement intérieur de la Caisse et notamment :

— Avant la naissance : de deux examens au moins, pratiqués par un médecin.

— Ces examens par médecin sont nécessaires, puisque ce ne sont pas de simples examens obstétricaux, mais bien des examens complets, et portant sur l'état général de la future maman.

— Les examens purement obstétricaux restent toujours de la compétence des sages-femmes comme des médecins.

— Après la naissance : de tous les soins consécutifs à l'accouchement ; de tous les examens de nourrissons qui pourront être rendus obligatoires par la Caisse et enfin de l'allaitement complet au sein.

Ces différentes justifications seront données : pour les examens prénatals, comme pour les soins consécutifs à l'accouchement, par les attestations habituelles portées sur les feuilles de maternité.

Toutefois, pour les examens prénatals, des formulaires d'attestations seront arrêtés d'accord avec les syndicats médicaux.

Pour les examens de nourrissons, par les moyens qui seront indiqués ultérieurement.

Pour l'allaitement, par les attestations portées sur les certificats habituels délivrés par les médecins, les sages-femmes et dans certaines villes ou communes, par les infirmières visiteuses désignées par la Caisse.

### Liquidation de pension de vieillesse

Les assurés ayant atteint ou dépassés l'âge de 60 ans au 30 juin 1935, ont demandé la liquidation de leur pension.

Ceux dont les versements correspondaient à 1.200 cotisations journalières depuis le 1er juillet 1930, ont droit à une pension minimum de 600 francs.

Le Ministre du Travail a fait adresser aux intéressés une notice les informant qu'ils bénéficieraient d'un complément de pension dont le montant est inférieur à 600 fr.

Plusieurs s'en sont émus, croyant qu'on leur faisait subir une réduction.

Il n'en est rien. Ceci signifie simplement que le produit des cotisations ne pouvant par lui-même atteindre le chiffre de 600 fr., la Caisse Générale de garantie ajoutera la somme indiquée pour que l'intéressé touche la pension que la loi lui a garantie.

C'est donc bien 600 francs par an que toucheront ces retraités.

Il en est de même pour les assurés qui étaient âgés de plus de 60 ans au 1er juillet 1930 et qui recevront une retraite de 500 fr.

### SYNDICAT DU LIVRE

Les permanences syndicales sont tenues régulièrement au siège, 7, rue de Corbin, le vendredi, de 14 à 15 heures ; le samedi, de 18 à 19 heures ; le deuxième dimanche du mois, de 10 à 11 heures.

### Assemblée générale

Le Conseil syndical a fixé au dimanche 26 janvier 1936, à 10 heures, la prochaine Assemblée générale ordinaire du Syndicat Professionnel du Livre de Rennes, au siège social : Maison des Syndicats, 7, rue de Corbin.

L'importance de l'ordre du jour exige la présence de tous nos amis, pour apprécier le travail accompli au cours de l'exercice 1935 et faire connaître leurs désirs pour l'étape nouvelle. Que chacun comprenne donc l'utilité de sa présence et réserve dans ce but les quelques instants demandés pour le dimanche 26.

Les sympathisants du Livre sont cordialement invités à cette Assemblée générale.

### Permanences

Pour des raisons que la pratique a confirmées, le Conseil Syndical a décidé la suppression de la permanence hebdomadaire du mercredi soir.

Chaque semaine, le vendredi, de 14 à 15 heures, et le samedi, de 18 à 19 heures.

Chaque mois, le deuxième dimanche, de 10 à 11 heures.

### Dans nos familles

#### NAISSANCE

Notre camarade Robert Voyeaud, vient de voir son foyer s'étendre par l'heureuse venue au monde d'un garçon prénommé Pierre.

Nous offrons nos meilleurs vœux au bébé, et nous présentons à M. et Mme R. Voyeaud, nos cordiales félicitations pour leur quatrième enfant.

#### DECES

Le lundi 9 décembre 1935, eurent lieu les obsèques de Mme Pierre Le Floch, décédée dans sa 79<sup>e</sup> année, grand-mère maternelle de nos amis René et Marcel Rouault.

A nos camarades et à leur famille, nous adressons nos condoléances sincères.

### CHEZ LES CHEMINOTS

L'Assemblée générale annuelle. Nos camarades Cheminots sont invités à prendre note que l'Assemblée générale de leur Syndicat a été fixée au dimanche 2 février 1936, à 9 heures du matin.

Comme les années précédentes, cette réunion se tiendra au Palais St-Georges, salle des Prud'hommes et sera présidée par notre ami André Pailleur, Secrétaire général de l'Union-Etat.

A l'ordre du jour : Rapports moral et financier. — Renouvellement du Conseil syndical. — Revendications et Propagande. — Questions diverses.

L'importance de cette réunion n'échappera à aucun de nos camarades. Tous se feront un devoir d'être là : par devoir, en raison de leur qualité de syndiqué et par sympathie envers leur organisation et leurs militants.

Une invitation particulière rappellera à chaque syndiqué cette date au 2 février 1936.

### La Métallurgie se réveille

Notre Syndicat de la Métallurgie en sommeil depuis plusieurs mois se réveille enfin.

Quelques « métallos » se sont en effet décidés à secouer leur torpeur, et à prendre place dans le mouvement syndical.

Les résultats remportés par leurs camarades de Saint-Chamond (Loire), ne viennent-ils pas de leur apporter la preuve que leurs intérêts ne pourraient être mieux défendus que par un syndicat professionnel vraiment digne de ce nom, c'est-à-dire respectant leurs convictions morales et religieuses, et agissant en conformité des principes chrétiens.

Camarades métallurgistes, ne restez pas plus longtemps à l'écart de l'organisation professionnelle.

Il y a nécessité de se grouper pour agir. Donnez votre adhésion. Pour cela adressez-vous : Maison des Syndicats, 7, rue de Corbin, Rennes.

### SYNDICAT FEMININ DU GRIFFON

Bonne et sainte année. Oui, elle sera bonne et sainte cette mystérieuse année 1936, selon que nous prières le demandent.

Pour les âmes chrétiennes, tout est bon de ce qu'il fait, tout est sanctifiant de ce qu'il permet.

Persuadons-nous donc bien, mes chères amies, que nous ne nous trompons pas lorsque, au lieu de nous contenter dans la préoccupation de notre moi égoïste et haïssable, nous désirons la prospérité et le développement de notre grande famille syndicale, la meilleure vie et la plus belle flamme pour chacune d'entre nous.

Non, nous ne nous trompons pas lorsque nous voulons nous aider les unes les autres à grandir en valeur professionnelle comme en valeur spirituelle.

Ce n'est donc pas isolées que nous nous retrouvons à l'aube de l'année 1936, mais unies à toutes nos sœurs de travail et mieux pénétrées de notre devoir d'entraide mutuelle.

Ne dites point... je ne savais pas. Vous qui avez bonne mémoire, vous n'avez eu garde d'oublier la décision prise à l'unanimité, lors de notre fête des Catherinettes, de nous réunir chaque trimestre dans le but de nous mieux connaître.

Nous profiterons de notre prochain

Assemblée générale pour réaliser cette heureuse initiative. Vous êtes donc toutes, d'ores et déjà, très instamment priées de bien vouloir assister à la messe qui sera célébrée par notre Conseiller moral, M. l'abbé Si-monneau, le : dimanche 16 février, à 7 h. 30, chapelle du Griffon.

La messe sera suivie du petit déjeuner en commun et de l'Assemblée générale. Cette dernière sera terminée de manière à vous permettre d'assister à la grand-messe dans vos paroisses respectives.

Comme d'usage, chacune d'entre vous sera d'ailleurs individuellement avisée par circulaire.

### Cotisations 1936

Nous avons le plaisir de vous informer que les nouvelles cartes d'escompte pour l'année 1936 sont, dès maintenant, à votre disposition et que vous avez toutes facilités de les retirer à la Permanence, 9, rue du Griffon, en dehors de vos heures de travail.

N'oublions pas non plus qu'outre les avantages matériels très appréciables et même si personnellement nous n'avons plus besoin du Syndicat, il nous reste un devoir de solidarité chrétienne à remplir vis-à-vis de nos sœurs de travail moins favorisées.

### Bibliothèque

Nous vous rappelons qu'il existe une bibliothèque et que cette dernière vient de s'enrichir d'une centaine de nouveaux volumes qui sont dès maintenant à votre disposition.

Vous y serez cordialement accueillis tous les dimanches, 6, rue du Griffon, entre 11 heures et midi.

### Entre nous

#### MARIAGE

Nous avons appris avec plaisir le mariage de Mlle Yvonne Guéméné avec M. René Rivet (30 décembre).

Nos félicitations aux familles et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

#### DECES

Notre chère compagne et très fidèle syndiquée, Mlle Marie Priour, a eu la douleur de perdre son père le 8 décembre dernier.

Nous lui adressons nos pieuses et bien affectueuses condoléances.

### Apprendre ! Apprendre ! Apprendre !

Toute la vie est dans ce mot : Apprendre ! Apprendre à parler, à marcher, à lire, à écrire.

Dans un domaine moins directement utilitaire : Apprendre à observer, à comparer, à juger, à comprendre, à exposer, à aimer...

Apprendre, toujours apprendre. C'est un lieu commun que de dire : plus on sait, plus on veut ; mais il faut creuser un peu commun et, comme on fait d'une formule chimique, chercher à en exprimer tout le sens ; la signification profonde.

Plus on veut, c'est-à-dire plus on est susceptible de reproduire et d'inventer.

Plus on veut, c'est-à-dire plus on est capable d'éprouver et de faire éprouver.

Un homme, où qu'il soit, quoi qu'il fasse, n'acquiert son véritable coefficient que s'il sait. Sténographe, comptable, médecin, il végète celui qui croit pouvoir se contenter indéfiniment du peu qu'il a retenu de son stage ou apprentissage.

Même si vous savez : apprenez. Même si vous possédez : apprenez. Même si vous faites partie de l'élite : apprenez à monter encore. Par conséquent : apprenez, apprenez, apprenez.

(De la Ruche Française).

### FOUGERES

#### Toujours Bat'a

L'émotion qui avait étreint les ouvriers de la chaussure à l'annonce de l'installation, par cette firme, d'une usine près de La Rochelle était à peine dissipée que le mauvais vent nous apportait une autre nouvelle, pas moins rassurante : la pieuvre tant détestée voulait étendre ses tentacules dans le département de l'Eure, à Vernon.

A cette mauvaise nouvelle, un cri d'indignation ne manqua pas de se produire dans toute la masse des travailleurs, et aussi des fabricants, se répétant dans toutes les villes de France où l'industrie était menacée par la firme étrangère, provoquant protestation des parties intéressées et action parlementaire, dont nous croyons heureuse la conclusion puisque ceux-ci ont fourni un rapport au Ministre du Travail, qui permettra de mettre debout un décret empêchant de nouvelles installations de firmes étrangères en France.

Le Syndicat ne pouvait se désintéresser de cette affaire et avait le devoir d'agir en la circonstance. C'est pourquoi il envoya la lettre ci-dessous à M. le Ministre du Travail, lettre parue dans « L'Ouest-Eclair » en date du 11 décembre, et que nous reproduisons :

« Le Secrétaire des Syndicats Professionnels de Fougères à Monsieur le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

« Monsieur le Ministre,

« Nous avons l'honneur de signaler à votre attention l'émotion créée dans notre ville de Fougères (et qui certainement se répétera dans les autres villes de France, dont l'industrie est la chaussure), tant du côté patronal qu'ouvrier, par l'installation projetée d'une usine de chaussures et de verrerie à Vernon (Eure), par la firme Bat'a.

« Cette extension vient à l'heure où la crise sévit si spécialement dans notre industrie fougéroise, à l'heure où la production, trop forte pour la consommation, laisse de nombreux ouvriers sans travail.

« Nous ne comprenons pas que cette firme étrangère — déjà trop connue — puisse aussi facilement jeter la perturbation dans nos centres de chaussures au moment où des efforts sont tentés pour limiter les effets désastreux d'un trop grand chômage.

« Cette firme gigantesque n'a qu'un but : accaparer le commerce et l'industrie de la chaussure française. Et elle veut le faire suivant un mode social que nous n'admettons pas.

« C'est pour ces raisons que notre Syndicat s'unit au mouvement général d'alerte de protestation et de défense, et vous demande d'être notre défenseur devant la pieuvre qui étend ses tentacules et veut nous étouffer.

« Nous connaissons vos sentiments de justice sociale ; aussi faisons-nous appel, car nous croyons que vous nous aiderez à défendre notre pain et le progrès social.

« Le Secrétaire : G. LECONTE »

Comme vous le constaterez, mes chers camarades, l'union est plus nécessaire que jamais ; la collaboration, principe de notre action, montre bien encore dans les faits la nécessité d'unir les efforts pour établir le bien commun. Cette leçon des choses doit nous être profitable. Qu'en pensent M. Cordier et aussi M. Fournier ? G. LECONTE.

### CHEZ LES CARRIERS

Ainsi que nous le faisons prévoir dans dernier numéro de notre journal, la création d'un Syndicat d'ouvriers carriers pour l'Ille-et-Vilaine est maintenant chose décidée.

Nous espérons en effet, dans le courant de ce mois, procéder à la constitution définitive de ce groupement.

Les quelques nouvelles qui nous sont parvenues à ce sujet nous montrent que ce Syndicat est attendu avec impatience par les intéressés qui font déjà, en faveur de son développement, une utile propagande.

Que tous les ouvriers carriers que la question intéresse et qui désirent adhérer à ce Syndicat, se fassent connaître.

Prière de s'adresser, jusqu'à nouvel ordre, à la Maison des Syndicats professionnels, 7, rue de Corbin, à Rennes.

### CHEZ LES SECRETAIRES DE MAIRIE

A l'exemple de leurs collègues des départements de la Loire-Inférieure et de la Vendée, les Secrétaires de Mairie de l'Ille-et-Vilaine ont décidé de se grouper en syndicat.

Il s'agit, en effet, que leurs intérêts ont besoin d'être défendus et que c'est seulement par l'intermédiaire du Syndicat qu'ils pourront agir utilement.

Une réunion aura lieu prochainement à Rennes, au cours de laquelle ce groupement sera définitivement constitué.

Les intéressés sont priés de s'adresser au Siège des Syndicats professionnels, à Rennes, 7, rue de Corbin, où ils pourront trouver tous les renseignements qu'ils désirent.

### LORIENT

#### Elections au Conseil des Prud'hommes

Lorient, pour se conformer aux instructions, présentait deux candidats aux élections du 17 novembre.

1<sup>re</sup> catégorie : M. Le Moigno.

2<sup>e</sup> catégorie : Mlle Le Role.

M. Le Moigno a été battu à quatre voix près. Il est regrettable de constater que, par la faute des syndiqués qui n'ont pas jugé utile de se dérouter, nous ne soyons pas cette année représentés au Conseil des Prud'hommes.

Mlle Le Role avait pour concurrents un délégué de la C.G.T., qui a passé et un délégué de l'Amicale des Employés de Commerce, qui a eu moins de voix qu'elle.

L'Union locale ayant remarqué des fautes dans sa propagande pour ces élections, pense en tirer un bon parti pour les élections futures.

### Cercle d'études

#### du 30 Novembre 1935

M. l'abbé Dio s'était chargé de faire la causerie sur le rôle du syndicat dans la Corporation, question traitée à la Semaine Sociale d'Angers.

De tout temps, dit le conférencier, la profession était organisée, même chez les peuples sauvages ; il y avait des lois qui punissaient sévèrement ceux qui ne se conformaient pas aux prescriptions. Au moyen-âge, nous voyons combien la corporation a joué un grand rôle.

Qu'est-ce donc que la corporation ? C'est une nécessité dans l'organisation publique. Il est absolument indispensable que la profession, soit organisée, ou alors nous arrivons à ce qui se passe, aujourd'hui, c'est-à-dire la crise, rien ne va plus ; on se trouve devant la surproduction. Les uns disent : ce sont les machines qui en sont un peu la cause, mais pour cela, il ne faut cependant pas démolir les machines. Au contraire il faut régler les heures de travail et la production. On parle de la semaine de 40 heures actuellement, mais rien de nouveau. Au moyen-âge, il y avait beaucoup de fêtes chômées qui étaient en général des fêtes religieuses.

Pour arriver à un résultat, il est nécessaire d'organiser la profession. Celle-ci ne peut être organisée de la même façon partout : dans le midi, l'organisation ne sera pas la même chose que dans les Flandres ou en Bretagne.

M. l'abbé Dio termine en disant que ce qui est un travail de longue haleine qui n'arrivera à se faire que si dans les Syndicats Chrétiens existants, car fatalement pour l'organisation de la corporation, on s'acheminera d'abord aux groupements professionnels ayant déjà fonctionné, on se met à l'ouvrage en faisant une propagande active et en se documentant. C'est du reste dans le milieu syndical chrétien que nous trouverons la formation et la véritable idée de Justice.

P. C.

## BREST

### Réunion de l'Union locale

La réunion de l'Union Locale qui s'est tenue le dimanche 15 décembre, au Siège Social, 11, rue Traversa, a permis aux divers Syndicats de notre Union d'envoyer des délégués ; bureau s'était en effet très élargi, nouvelles élections devant avoir lieu. Les organisations représentées étaient : le Syndicat du Personnel des Câbles, Syndicat des Ouvriers de l'Arsenal, Syndicat des Employés, Syndicat du Livre, Syndicat des Agents techniques de la Marine, Syndicat des Confectionneuses militaires.

L'Union Locale s'est considérablement développée depuis quelques mois, aussi le Président croit devoir donner lecture des statuts ainsi que de ceux de la Caisse de Solidarité à laquelle chaque membre de l'Union Locale est affilié de plein droit. Une augmentation de la somme allouée aux syndiqués faisant leur service militaire est votée.

Après la nouvelle constitution du bureau, le Président fait un exposé des services que doit rendre l'Union Locale à ses membres et de ce que l'Union Locale doit, en retour, attendre des syndiqués qui la constituent.

Diverses questions sont ensuite discutées, telles que le but des Associations Interprofessionnelles et leur création, les cartes de réductions dans certains magasins.

### Un départ

C'est avec un très vif regret que nous avons appris le départ de M. Paul Colin, le jeune et talentueux avocat brestoïse, à qui les Syndicats professionnels de Brest doivent tant. En toutes circonstances il savait se mettre avec une extrême amabilité à notre entière disposition et il nous fut d'un précieux secours, notamment dans la création et le fonctionnement de notre association des mutilés du travail.

Nos sentiments reconnaissants et nos meilleurs vœux l'accompagnent et nous lui souhaitons un prompt retour au milieu de nous.

### A L'ARSENAL

Réunion du Bureau, 11, rue Traversa, le 7 et le 21 janvier, à 5 h. 1/2. Les membres adhérents qui voudront s'y présenter seront les bienvenus.

Où sont les fumeurs ? Un bon nombre d'ouvriers entrés depuis peu à l'Arsenal ignorent souvent les endroits de l'Arsenal, appelés fumeurs, où, pendant l'heure de midi, ils peuvent fumer leur cigarette sans disputer de se faire punir.

A leur intention, nous venons d'adresser une lettre à M. le Major Général, lui priant de rappeler au personnel les limites des fumeurs autorisés et lui demandant de bien vouloir en order d'autres qui n'avaient pu, en raison de l'extension de l'Arsenal, être prévus lors de la création des premiers fumeurs.

A LA  
**CHAPELLERIE LEBRETON**  
8, rue Jean-Jaurès  
VOUS TROUVEREZ  
LE PLUS BEAU CHOIX  
LES MEILLEURS PRIX  
Escompte de 5 % sur

Encore la Corderie !

Nos camarades de l'arsenal auront appris par « L'Interfédéral » la démarche que nous avons faite près de M. le Directeur des Constructions Navales au sujet de la fermeture éventuelle, annoncée dans la presse, de l'atelier de la Corderie.

Nous avons reçu l'assurance qu'aucune décision, en raison des stocks emmagasinés, ne serait prise avant un an. Avant cette échéance, nous espérons que les démarches que nous entreprenons auprès de parlementaires auront abouti favorablement quant au maintien de la Corderie.

Cotisations

Quelques syndiqués ne sont pas complètement à jour de leurs cotisations. Pour permettre au trésorier de régier promptement ses comptes de 1935, prière de remplir ce devoir syndical le plus tôt possible. (Voir jours et heures de permanence.)

Adresses

C'est le moment de signaler au bureau syndical les changements d'adresses pour la bonne organisation du service des journaux.

Les jeunes camarades qui accomplissent leur service militaire doivent également nous faire parvenir leur adresse pour le fonctionnement en leur faveur de la Caisse de solidarité.

SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE DE L'INDUSTRIE ET DE LA BANQUE

Notre développement

Nous sommes heureux de constater le développement de notre Syndicat. Beaucoup ont compris la nécessité de s'unir. Nous pouvons le constater par les adhésions que nous avons reçues au cours des derniers mois de 1935.

Esperons que 1936 apporte un nombre important d'adhérents. Nous comptons pour cela sur la propagande des syndiqués pour faire connaître à leurs camarades notre syndicat.

Et nous leur demandons d'assister le plus fidèlement possible aux réunions mensuelles qui ont lieu le deuxième dimanche de chaque mois pour qu'ils puissent suivre notre travail et parler autour d'eux de notre action.

Naissance

Nous apprenons la naissance de Emmanuel Kérouanton, enfant de notre camarade.

En cette heureuse circonstance, nous présentons à nos camarades Mme Kérouanton nos sincères compliments et formons des vœux pour le nouveau-né.

Réunion du bureau

Réunion du Bureau le dimanche 12 janvier, à 9 heures, 11, rue Traverse.

QUIMPER

Vers l'Union locale

Les efforts répétés au cours de trois années par l'Union Régionale et les dirigeants du Syndicat de la Métallurgie et des Cheminots vont enfin se trouver couronnés de succès.

Mardi 3 décembre, sous la présidence de M. Maurice Guérin, s'est réuni un certain nombre d'employés dont le but était de constituer un Syndicat Chrétiens des Employés.

Cela fera ainsi trois syndicats et l'Union Locale tant désirée.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

Le samedi 30 novembre a eu lieu la réunion annuelle du Syndicat, au siège social, 45, place du 118.

De nombreux syndiqués sont présents. Le camarade Quilliec ouvre la séance et donne connaissance d'un appel de la Fédération de la Métallurgie en faveur de la diffusion d'une édition spéciale du journal « L'Ouvrier Métallurgiste », parlant de la grande victoire remportée à Saint-Chamond par la classe ouvrière, grâce au concours actif de la C.F.T.C.

Le camarade Le Gall, trésorier, expose ensuite la situation financière qui est excellente et lit le rapport moral.

Il montre les bienfaits de la Caisse de chômage syndicale qui a versé à ce jour 710 francs, et annonce que la caisse du Syndicat prendra à sa charge le nouveau journal « L'Ouvrier Métallurgiste ».

Diverses questions d'ordre local, notamment au sujet de la propagande, sont ensuite examinées.

Cette réunion se termina par un apéritif en l'honneur de la Saint-Éloi, patron des Métallurgistes.

Le Secrétaire.

Joies

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance d'Henri, fils de notre camarade Le Mell Thomas, ancien secrétaire du Syndicat de la Métallurgie, et de Raymond, fils de Maguet Jean, du même Syndicat.

SAINT-BRIEUC

Journée Sociale du 12 Janvier

Un orateur bien connu : M. le Chanoine Thellier de Poncheville, le confrencier si apprécié des semaines sociales.

Un sujet à l'ordre du jour : « La Corporation », à la fois préoccupation du monde patronal et souci du monde ouvrier.

Un procédé dramatique nouveau : « Cheur parlé : De l'esclavage de la main-d'œuvre à l'homme ».

PROGRAMME :

10 heures. — Réunion d'Étude (entrée ouverte à tous).

— Les Côtes-du-Nord agricoles et la Corporation », par M. Le Moine, inspecteur-délégué des Syndicats Agricoles des C.-du-N. et Finistère.

— Les Côtes-du-Nord maritimes et la Corporation », par M. Andouard, capitaine au long-cours.

— Les Côtes-du-Nord artisans et la Corporation », par M. Guillaume Berthou, secrétaire administratif de la Fédération des Artisans de l'Ouest.

— Les Côtes-du-Nord ouvriers et la Corporation », par M. Victor Rault, secrétaire de l'Union Départementale des Syndicats Chrétiens.

15 heures. — Séance publique.

— Comment le désordre actuel, vu à travers la situation économique des Côtes-du-Nord, appelle l'instauration d'un ordre corporatif », conclusions de la séance d'étude par M. l'abbé Vallée.

— Les richesses de l'Évangile pour la reconstruction d'un monde social nouveau », par M. le Chanoine Thellier de Poncheville.

Entrée gratuite. Participation aux frais : 1 franc.

SYNDICATS FEMININS

Bien bonne Année

C'est mon souhait... N'allez-vous pas le trouver banal, chères Syndiquées de notre Ruche, et bien semblable à ceux, qu'en ces jours de l'année nouvelle, vous entendez, tel un aimable refrain.

Banal... non... car il est à l'adresse de toutes, il exprime, très particulièrement à chacune et sans exception aucune, les désirs de Bonheur vrai, que mon affection bien cordiale voudrait ardemment réaliser pour vous.

Bonheur vrai avec santé, travail ; grâces auxquelles vous garderez émergences nécessaires, surtout aux heures incertaines.

Bonheur vrai que rendra chaque jour plus profond et durable la Foi en notre belle doctrine Sociale Chrétienne avec ses fécondes réalisations.

Bonheur vrai, perpétué par l'Espérance en Celui « de qui relève les empires » et qui tient en ses paternelles mains toutes les joies, tous les bonheurs.

Bonheur vrai que ne peut manquer de garantir une Charité sainte faite d'union d'esprit d'entraide, de délicatesse, à l'égard de tous.

Ainsi l'année sera bonne... bien bonne... ne le sentez-vous pas ? Elle nous donnera plus de paix... donc Bonheur vrai. C'est le souhait de votre Secrétaire et Amie.

Fête Syndicale annuelle

Suivant la douce tradition, « La Ruche » célébrait le dimanche 1<sup>er</sup> décembre sa fête annuelle et Assemblée générale.

À 9 heures, les « Abeilles » se pressaient nombreuses en l'accueillant la chapelle des Révérends Pères Maristes pour entendre la Sainte Messe, célébrée par M. le Chanoine Heurtel, directeur des Œuvres. À l'évangile, la chaude parole de M. l'abbé Simonneau, rappelle à cette foule de travailleurs chrétiens, le devoir de l'homme chrétien, véritable famille. Il donne les motifs pour lesquels toutes sont réunies en ce jour. Rien n'est plus émouvant que ces ouvrières recueillies au pied du Maître pour Lui rendre actions de grâces et demander sa bénédiction.

À 10 heures, l'Assemblée générale réunissait les Syndicats, 6 rue d'Orléans, sous la présidence de Son Exc. Monseigneur Serrand, assisté de M. l'abbé Vallée, aumônier du Secrétariat Social ; de M. l'abbé Lehours, aumônier du Secrétariat Social Maritime ; de M. l'abbé Coudray, aumônier de la J.O.C. Des délégués des différentes organisations honoraient l'Assemblée de leur présence.

Devant une salle comble, malgré le mauvais temps, Mlle Durand, secrétaire des Syndicats, ouvrit la séance par la lecture du rapport moral dont le contenu était cette année d'une exceptionnelle importance. Les résultats enregistrés furent très consolants : heureuse action professionnelle, fructueuse action sociale, amélioration des services de toutes sortes, augmentation des effectifs et nouvel immeuble syndical, dont l'inauguration et la bénédiction eurent lieu ce jour-là. Le rapport montre bien l'ampleur du travail exécuté, il se termine par un rappel à toujours plus d'effectifs pour donner plus de portée et de force au travail de l'organisation.

La parole est ensuite donnée à Mlle Gauvry pour le rapport financier ; on suit attentivement les chiffres importants des recettes ou dépenses, révélant la singulière activité de tous les services et dévoilant le parfait équilibre d'un budget qui doit cependant être entendu avec un grand esprit d'économie.

Les deux rapports sont approuvés à l'unanimité.

Monseigneur tira ensuite les conclusions des rapports, donna de très précieux conseils et sa paternelle bénédiction.

M. l'abbé Simonneau prend alors la parole ; il dit, avec la conviction d'un prêtre très versé dans les questions sociales, la confiance, la fidélité que toutes les syndiquées doivent avoir vis-à-vis de leurs organisations, et enfin l'esprit de collaboration qu'elles doivent entretenir avec les autres organisations ouvrières.

À 11 h. 30, 18, rue du Port, avait lieu la bénédiction du nouvel immeuble syndical par M. le Chanoine Heurtel ; elle fut suivie, à midi, d'un très beau banquet réunissant toutes les syndiquées et leurs invités. M. le Chanoine Heurtel, secrétaire général de l'Évêché, avait bien voulu accepter de présider ce banquet, à la joie générale. Une franche gaieté régna pendant tout le repas et les toasts portés, tour à tour émouvants, spirituels ou reconnaissants, recueillirent des applaudissements prolongés qui étaient l'affirmation de la confiance, une nouvelle preuve de l'affection fraternelle qui règne dans la grande famille syndicale. Mais l'heure passe vite dans l'intimité de ces réunions de famille et, à 15 h. 30, on se retrouve encore dans la Salle des Fêtes de Notre-Dame d'Espérance pour y célébrer une séance récréative préparée par les Jeunes du Syndicat. À l'issue de la séance, 119 diplômes professionnels de 1934-1935.

Que le Seigneur soit béni d'avoir fait lever sur la « Ruche » un si beau jour qui, plus encore, la dispose au travail et à l'action féconde.

Et maintenant, chères Syndiquées, au lendemain de cette fête où nous avons appris à mieux connaître et à mieux aimer notre organisation syndicale, prenons quelques résolutions en harmonie avec nos sentiments.

D'abord si ce n'est fait, mettons nous sans retard en règle de notre cotisation syndicale (nous rappelons qu'elle est payable d'avance par trimestre, si possible même par année).

Intéressons-nous davantage aux Services syndicaux : cours, escomptes, restaurant, cercles d'études, et sachons en profiter.

Venons souvent au siège pour être au courant de la vie de l'organisation et assistons aux réunions professionnelles qui nous concernent ; les dates de ces réunions vous seront données dans le prochain journal.

Enfin travaillons au développement de notre « Ruche » par une propagande intelligente et discrète pour que croissent sa force et ses bienfaits.

Après la Kermesse

« La Voix des Travailleurs » se fait l'interprète de la Direction de la « Ruche » pour remercier à toutes et à chacune, élèves des Cours professionnels, des classes, midinettes, propagandistes, syndiquées et amis de nos œuvres sociales, un merci bien sincère pour avoir si bien répondu à l'appel qu'il lançait en novembre.

Dons et dévouements nous sont venus nombreux et nous avons constaté une fois de plus qu'on ne farrapait jamais en vain à la porte des cœurs de nos chères syndiquées.

A toutes donc, cordial merci !

Cours de formation sociale

Dans un des derniers numéros de « La Voix des Travailleurs » nous vous annonçons pour prochainement un cercle d'études mensuel. C'est maintenant chose faite et ce cercle d'études, sous le nom de Cours de formation sociale, aura lieu à la « Ruche », 18, rue du Port, tous les premiers jeudis du mois, à 20 heures très précises. Veuillez noter le prochain cercle pour le jeudi 6 février.

Nous vous invitons nombreuses à ces réunions mensuelles de formation. Elles vous permettront de devenir des valeurs dans l'ordre social ; elles vous aideront à mieux comprendre vos responsabilités. À l'œuvre donc pour une sérieuse propagande !

Dans nos familles

NAISSANCES

Nous avons appris avec joie la naissance d'une petite Marie-Thérèse chez M. et Mme Gilbert (Renée Mérel) ;

— d'une petite Monique chez M. et Mme Durand, du Syndicat des Sténos-dactylos.

Aux heureux parents, nos vives et bien cordiales félicitations, et aux chères mères, nos vœux de santé et de prospérité.

DECES

Avec beaucoup de peine nous avons appris que nos chères amies : Mlle Letourneau (du Syndicat des Sténos-

dactylos), Mlle Lucienne Gouarn, Mmes Francine et Bernadette Radenac (du Syndicat de l'Habillement), avaient eu la grande douleur de perdre leur père.

Dans cette pénible circonstance, que nos amies veuillent bien trouver ici, avec l'hommage de notre affectueuse sympathie et l'assurance de nos prières, nos bien chrétiennes condoléances.

Amis Syndiqués, Votre journal est une lourde charge pour votre Syndicat Payez-le vous-mêmes

LAVAL

SYNDICATS FEMININS « LA RUCHE »

Dimanche 15 décembre eut lieu notre premier Congrès de Jeunes et nombreuses sont celles qui ont répondu à notre appel.

Le Congrès est présidé par M. R. Wetzel, président de la Jeunesse syndicaliste chrétienne de Paris. Mlle Béringier, propagandiste des Syndicats Féminins de l'Abbaye a bien voulu nous apporter sa sympathie et ses encouragements ; des déléguées de Nantes, Saint-Brieuc, Le Mans, sont venues se joindre à nous.

7 h. 30 : Chapelle St-Vincent-de-Paul, nous assistons à la messe célébrée par M. le Chanoine Chantepie, curé de Notre-Dame qui nous parle en termes très clairs sur « L'Eglise et les Travailleurs ».

Un petit déjeuner pris en commun nous réunit à la Ruche, et à 9 h. 30 commence la séance d'études.

Le rapport moral très complet de notre secrétaire O. Baloché donne lieu à quelques échanges de vues ; S. Chouhin, trésorier, donne ensuite le rapport financier et on procède à l'élection du bureau.

Puis, Mlle Béringier nous parle des jeunes gens dans le Syndicat.

12 heures : repas en commun, très gai, très cordial, qui se termine par de nombreux toasts.

16 h. 30 : grande séance de clôture. M. R. Wetzel prend la parole et explique le but, le programme de la Jeunesse Syndicaliste Chrétienne. De jeunes actrices donnent une séance récréative au cours de laquelle l'Aumônier adresse quelques mots pour remercier et démontrer la nécessité d'un Syndicat.

Et c'est fini... mais le souvenir de ce que nous avons étudié en cette journée reste bien vivace dans nos cœurs, et maintenant nous voulons être pleinement des « Jeunes Syndiquées Chrétiennes » au service de cette grande cause que nous voulons plus connue et aimée : la cause du « Syndicalisme Chrétien ».

La Présidente des Jeunes, M. M. ATTRAIT.

Le Congrès Fédéral des Marins-Pêcheurs

Notre Congrès de Brest, préparé par plus d'un mois de travail intensif, s'est affirmé comme un succès incontestable. Il a marqué un progrès considérable de l'idée syndicale parmi les marins. On peut dire que ceux-ci se rendent compte de plus en plus que, seul, un syndicalisme constructeur et organisé peut les sauver.

LA JOURNÉE DE FORMATION SYNDICALE

Notre Fédération, dont l'expérience est déjà vieille de 4 ans, se rend compte de plus en plus que les organisations syndicales ne valent que par les chefs qui les animent et les dirigent. C'est pourquoi lorsqu'il s'est agi d'établir le programme du congrès, une journée entière a été consacrée à la formation syndicale des dirigeants. Les professeurs étaient deux maîtres du syndicalisme maritime, dont l'autorité est incontestable en la matière : M. F. Labaigue et E. Lamort. Ils exposèrent en détail la technique syndicale suivant le programme détaillé que nous avons publié. Quoique ça entendu E. Lamort développer ce sujet, à pu se rendre compte de la maîtrise qu'il a acquise dans ce domaine et combien il est digne de diriger la Fédération Française des Syndicats Professionnels de Marins. Avant d'entamer son cours, il tint à discipliner son organisation du reproche qu'on lui fait trop souvent d'être confessionnelle. La Fédération est affiliée à la C. F. T. C. et elle a une doctrine sociale qui est celle de l'Eglise. Elle n'a pas à cacher ce qui lui est un gage de durée et de succès. Elle est accueillante à tous ceux qui appartiennent à la profession et qui adhèrent à la doctrine de collaboration qui est la sienne.

Le rapport moral très complet de notre secrétaire O. Baloché donne lieu à quelques échanges de vues ; S. Chouhin, trésorier, donne ensuite le rapport financier et on procède à l'élection du bureau.

Puis, Mlle Béringier nous parle des jeunes gens dans le Syndicat.

12 heures : repas en commun, très gai, très cordial, qui se termine par de nombreux toasts.

16 h. 30 : grande séance de clôture. M. R. Wetzel prend la parole et explique le but, le programme de la Jeunesse Syndicaliste Chrétienne. De jeunes actrices donnent une séance récréative au cours de laquelle l'Aumônier adresse quelques mots pour remercier et démontrer la nécessité d'un Syndicat.

Et c'est fini... mais le souvenir de ce que nous avons étudié en cette journée reste bien vivace dans nos cœurs, et maintenant nous voulons être pleinement des « Jeunes Syndiquées Chrétiennes » au service de cette grande cause que nous voulons plus connue et aimée : la cause du « Syndicalisme Chrétien ».

La Présidente des Jeunes, M. M. ATTRAIT.

Le dévouement des militants est un capital précieux, mais il est insaisissable. Donnez-nous le complément indispensable : payez régulièrement votre cotisation.

(A suivre.)

Les Vignes à Complant

Destruction partielle et progressive de la propriété du complanteur. Le conflit. Nous examinons les derniers arguments proposés au législateur contre le rachat et l'abolition des complants de Loire-Inférieure.

Plaidoirie contre le rachat (suite). Les porte-paroles des acquéreurs de biens nationaux ont déclaré que le complant n'était pas rachetable parce que le bail n'était pas transférentiel et parce que le complanteur n'était pas propriétaire. Cette conclusion découle logiquement des prémisses. Elle est, dans les différentes pièces, étayée d'arguments que nous étudions.

1<sup>o</sup> « Le complanteur n'est pas propriétaire parce que sa possession se borne au plant, à la superficie suivant l'expression des auteurs bretons sur la nature du domaine congéable » (Hervé, Boulay-Paty).

Réponse. — (1) Les auteurs bretons et les autres n'ont jamais employé pour désigner les édifices et superficies du domaine congéable, le mot plant, plant.

Les édifices et superficies, ce mot rarement au singulier : granges, maisons, arbres fruitiers, etc., existent toujours antérieurement au bail. Le convenant dit Denisard, est un contrat par lequel celui qui a la pleine propriété d'un fonds en sépare les édifices et superficies qu'il transporte (vend) à un autre moyennant un prix convenu.

Or (a) dans les baux à complant le bailleur, moyennant un prix convenu, un cens, une rente foncière, la redevance d'une part de vendange et de chapons cède, donne, transporte, non des ceps qui, le plus souvent n'existent pas, mais une terre pour y planter et entretenir une vigne, ou une terre déjà plantée en vigne (2).

(b) Dans les ventes et expositions, le contrat a pour objet non les ceps, mais la terre donnée à complant, le complant de la dite vigne, une vigne à devoir, que ce caractère distingue

d'une vigne franche (2). (c) Dans les baux et les actes de mutation la terre plantée ou à planter en vignes est désignée quelquefois par les mots : fonds, propriété de fonds, quelquefois par les mots : plant, plan, plan et superficie, le plus souvent par les mots canton de terre, quartelle de terre, boisseles de terre, hommées de vigne (3).

(d) Quels que soient les mots employés pour la cession ou la vente, il est toujours évident qu'il s'agit d'un complant, d'un terrain de surface déterminée nantissant à l'avenir d'une vigne à devoir (2).

Le contexte indique clairement que le mot plant désigne ou des ceps ou la terre plantée ou à planter et détruit toute équivoque. « La dite demoiselle Grellier donne à devoir de quart le plant de six hommées de vigne à Aubron qui s'oblige d'y commencer (y, dans le plant) dès ce hiver, dépresser tous les rochers et plainiers et de planter le tout en bon plant de muscadet (2).

Le complanteur a dans le complant non une possession qui se borne aux ceps, il a ce que le bailleur a transporté, le terrain.

2<sup>o</sup> « Le complanteur n'était pas propriétaire parce qu'il devait tous jours laisser sous la même culture, le terrain planté en vignes » (3).

Cette obligation de toujours conserver le terrain sous la culture pour laquelle il avait été concédé fut, à l'origine, commune à toutes les tenures : agrier, champart, oimplant (4). Personne ne s'inquiéta de cette clause quand plus tard la culture primitive fut remplacée par une autre moins onéreuse et plus avantageuse qui non seulement garantissait, mais augmentait le cens, la redevance du début (4).

Le quart ou le tiers de vendange, même sans le chapon, était bien supérieur au revenu moyen de toutes les autres récoltes. Dans l'intérêt des deux contractants, la terre cédée pour une vigne devait rester et restait en vigne (5). Limiter la propriété n'est ni l'empêcher d'être, ni la détruire.

3<sup>o</sup> « Le complanteur n'était pas propriétaire parce que en cas de mauvaise culture ou de mort de la vigne, il pouvait en être évincé, sans ministère de justice, par le bailleur

qui traitait de plein droit dans le complant pour en disposer comme bon lui semblait ».

Réponses. — Ces expressions toutes inscrites dans les baux ne faisaient plus depuis longtemps la loi des parties. Nous en avons preuves abondantes.

(a) Les jugements. Le 18 février 1620, un jugement du président de Nantes autorise l'archidiacre de cette ville à disposer, sans indemnité, d'une pièce de terre ci-devant en vigne à complant. Cette pièce est demeurée infructueuse pendant longtemps et le colon, Jean Foucher, refuse de la replanter (6).

En 1662, à Saint-Similien, Mathurin Rabeau par un jugement est gupri et détruit toute équivoque. « La dite demoiselle Grellier donne à devoir de quart le plant de six hommées de vigne à Aubron qui s'oblige d'y commencer (y, dans le plant) dès ce hiver, dépresser tous les rochers et plainiers et de planter le tout en bon plant de muscadet (2).

(b) Les Expositions. — Quand le colon malade ou négligent, incapable de continuer l'exploitation ou de supporter les frais de replantation, menacé ou non de l'intervention de la justice, juge opportun d'abandonner son complant, il le remet, il le laisse au bailleur par un acte d'exposition, véritable acte de cession de propriété dont le bailleur paie les frais de contrôle et d'insinuation.

La cession est rarement simple abandon, le plus souvent vente, à titre onéreux, par conséquent.

(c) Les poursuites et enchères après désertion. Lorsque le complant tombe en désertion, tel les 12 hommées de Jean Boutemps, situées en quatre clos en Vertou, les bailleurs ne s'en emparent pas de plein droit. Les vignes par ordre du tribunal et ministère d'huissier sont bannies à la sortie de la grand'messe de Vertou et affichées les 6, 13 et 20 avril 1766, bannies et affichées au Bouffay, au plus fort du marché le 7 mai et vendues aux enchères à Pierre Armand, le 19 juillet 1766, en audience du président (8).

(d) Les auteurs. — Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle, personne n'aurait osé prétendre que les remarques de Denisard relatives à tous les complants ne s'appliquaient pas aux complants nantissants : « Il y a quelques coutumes où le seigneur du complant, c'est-à-dire

à qui il appartient, une certaine portion de fruits, est autorisé à s'emparer de son autorité privée des vignes sujettes au complant faite par le propriétaire (Denisard désigne ainsi le complanteur), de les faire tailler dedans la saint-Georges. Telle est la coutume d'Angoumois et la coutume de Poitou ; mais les arrêts ont jugé que dans ces cas, celui qui a droit de complant peut seulement tailler et cultiver les vignes délaissées par le propriétaire (le colon), à la charge de lui restituer (de les rendre au colon) en payant (en faisant payer au colon) les frais de la culture et les dommages et intérêts soufferts par sa négligence. Il serait en effet trop dur de priver le propriétaire (le colon) de la propriété du fonds (Collection de Denisard T. IV).

(e) Les faits. — Après l'hiver de 1709, les bailleurs n'ont point repris les vignes détruites par la gelée ; après la Révolution, ils n'ont point repris les vignes détruites par la guerre.

Le bailleur peut s'emparer et s'emparer d'un complant seulement quand ce complant a été abandonné et qu'il ne peut être réclamé ou repris ni par le colon abandonnant, ni par les ayants-droit de ce colon.

En cas de mauvaise culture ou de perte de la vigne, la faculté de rentrer dans le complant de plein droit n'existaient plus ni de droit, ni de fait, aux derniers siècles de l'Ancien Régime.

4<sup>o</sup> « Le complanteur n'était pas propriétaire parce que sa possession était si précaire qu'il ne possédait aucun arbre et ne pouvait vendanger sans l'autorisation du bailleur ».

Le colon ne possédait aucun arbre (9) — R. (a) Il possédait uniquement ce qui lui avait été concédé dans le contrat. Le bailleur restait propriétaire de tout ce qui n'avait pas été abandonné, transporté. Le bailleur avait en toute propriété les murs et les chemins, qu'il devait entretenir, les haies et fossés dont il accordait « la fourmille », les arbres dont il laissait les émondages au complanteur à charge pour ce dernier d'entretenir la clôture. Le complanteur ne possédait que le terrain propre à recevoir et entretenir une vigne (10).

(b) Aussi, dans les baux de complant, était déclaré seulement la vigne tenue par le colon, tandis que le preneur à rente indiquait la vigne avec ses haies et fossés. (Archives G. 116).

(c) Aussi dans les prises de possession l'acheteur de complant brisait brin de sarment tandis que l'acheteur d'une vigne tenue à rente, et l'acheteur du droit de complant brisait brin de sarment et brin de haie (11).

Réduit à sa plus simple expression, l'argument devrait ainsi être formulé : parce qu'il ne possédait pas les arbres croissant sur le terrain du voisin, le colon n'avait aucune propriété dans le terrain à lui concédé pour y planter et entretenir une vigne.

Pour les vendanges, le bailleur s'était réservé d'en fixer la date. L'observation de cette clause et des autres, loin de nuire à la propriété du colon, lui en assurait paisible jouissance. (Archives G. 116).

5<sup>o</sup> « Le complanteur n'était pas propriétaire parce qu'il ne possédait, dans le complant, aucun droit acquis ou ouvert par vente, parce que seuls les bailleurs acquittaient les impôts et les charges foncières (Hervé, Boulay-Paty).

Réponse. — Nous avons vu qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, le complant était transmis par tous les moyens du droit, qu'il était grevé de lods et ventes, puis des droits de timbre, contrôle, insinuation et centième denier, qu'il payait lousages et vingtièmes.

Et nous concluons : les adversaires du rachat n'ont pas apporté en faveur de leur thèse un seul argument établi sur de sérieuses bases historiques et juridiques. Ils ont ensuite exposé les conséquences désastreuses qui auraient entraîné l'abolition ou le rachat et dont les victimes auraient été l'Etat, le département, le vignoble, les représentants des bailleurs, les colons.

(a) L'Etat. — « L'arrêté de la vente des complants, biens nationaux et vendus occasionnerait à l'Etat une perte de plusieurs millions » (Boulay-Paty — Administration).

R. — L'administration avait séquestré et pouvait vendre ce que possédaient les bailleurs. Elle n'avait pas le droit de disposer de la part du

complant. Elle devait respecter les intérêts des deux propriétaires.

(b) Les acquéreurs de biens nationaux. — 1. « Admettre les preneurs à complant à se libérer et à faire le franchissement de leur prestation, ce serait dépouiller les bailleurs de leur propriété et la transporter à leurs colons (Boulay-Paty — Acte de notarié).

&lt;

# BELLE JARDINIÈRE

PARIS

La plus grande spécialité de VÊTEMENTS pour Hommes, Dames, Enfants

PARIS

Seule Succursale dans la Région :

## NANTES

12, Rue du Calvaire

Téléphone 142.78  
Chèques Postaux : 83.20

# Les "MESSAGES" de l'Union Régionale de l'Ouest

## Assemblée générale du Conseil de l'Union Régionale

Le dimanche 22 décembre s'est tenue, à Nantes, au siège social, 10, rue de Bel-Air, l'Assemblée générale annuelle du Conseil de l'Union Régionale, sous la présidence de Paul Foulon, président de l'U. R., assisté de Mlle Fredouillard, de Saint-Nazaire (Section de Méan), et de Roger Glotin, président du Syndicat du Personnel Municipal de Nantes ; une centaine de délégués représentaient les divers syndicats de Loire-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire, Deux-Sèvres et Vienne.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion de septembre, et son approbation par l'Assemblée, le Secrétaire général fait l'appel des Syndicats : 51 sont présents ou représentés, sur les 69 que compte à ce jour l'Union Régionale, y compris le Syndicat du Bâtiment de Cholet et celui des Employées de Niort, dont l'admission est prononcée par l'Assemblée sans plus attendre.

### LE RAPPORT D'ACTIVITE

Les délégués exposent succinctement l'activité de leurs organisations au cours des trois derniers mois, concernant la formation, l'entraide, la propagande et le recrutement, la représentation, l'action professionnelle. Il y a lieu de noter particulièrement une reprise plus accentuée encore que précédemment des cercles d'études et des cours professionnels, un excellent service de documentation chez les jardiniers d'Angers, la création d'un cours de rééducation des chômeurs à Saint-Nazaire, les heureux résultats des nombreux autres services d'entraide, anciens et nouveaux (placement, achats en commun, caisse de chômage, etc...), l'augmentation des effectifs et des syndicats (trois nouveaux syndicats du bâtiment, un syndicat du personnel des transports routiers, une association syndicale régionale des fonctionnaires), de nombreuses interventions pour faire respecter la loi, un succès renouvelé aux élections prud'homales, la lutte contre certains décrets-lois, le développement du journal syndical régional « La Voix des Travailleurs ».

D'autre part, Bellevaire a visité Saumur, Angers, Thouars, Châtelleraut, Poitiers, Niort, La Montagne. Poimboeuf, secrétaire général de la Fédération des Employés, a fait, de son côté, une tournée de propagande dans la région, en passant par Châtelleraut, Poitiers, Niort, Les Sables d'Olonnes, Nantes et Cholet.

A signaler encore le succès de l'U. R. à l'Exposition Internationale de Bruxelles, et la création d'un poste de permanent à mi-temps pour le Maine-et-Loire, nos brillants succès renouvelés aux élections prud'homales, ainsi que la brillante élection, aux conseils de discipline, des candidats présentés par la première fois par notre Syndicat de Secrétaires de Mairie de la Loire-Inférieure.

La discussion qui suit est très animée et pleine d'enseignements ; il s'en dégage un désir très prononcé, surtout de la part de l'élément jeune, devant le développement croissant de nos organisations et la tâche écrasante qui en découle, devant aussi cette sorte d'unité syndicale que s'efforce de réaliser les organisations syndicales à doctrine révolutionnaire, de se dépenser et d'adapter le mécanisme de notre U. R. à la tâche nouvelle et plus vaste qui s'impose. Peut-être, tout de même, la jeunesse ne tient-elle pas suffisamment compte du travail accompli jusqu'ici avec des moyens forcément précaires, non plus que de la discipline nécessaire — et impossible jusqu'ici à obtenir — pour atteindre les buts proposés. On a trouvé, par exemple, beaucoup de défauts à « La Voix des Travailleurs », entre autres celui de n'être qu'un journal mensuel. Qu'a-t-on fait pratiquement, malgré tant de consignes et d'appels, pour arriver à mieux ? Aussi chacun est-il prié d'apporter au plus tôt, à côté de ses critiques, quelque plan constructif susceptible d'être véritablement observé. En attendant, une nouvelle consigne est donnée, et adoptée : désigner dans chaque localité un correspondant responsable qui se fera remettre pour le dernier jour du mois toute la copie destinée au numéro du journal devant sortir le 10 du mois suivant et qui, dès le lendemain, le fera parvenir à la rédaction, à Nantes, pour permettre à celle-ci d'être fixée du premier coup sur la place à réserver à chaque localité, et lui éviter, devant les copies arrivant inopinément à la dernière heure — ou après — d'être obligé de reporter au numéro suivant des articles entiers déjà composés et dont l'actualité aura perdu de sa qualité.

## RAPPORTS FINANCIERS

La parole est donnée à Mme Pavin, trésorière, pour le rapport financier de l'U. R. et celui de « La Voix des Travailleurs ». La situation est satisfaisante, si l'on se contente, pour le budget de l'U. R., d'examiner l'exercice écoulé, et pour le budget du journal, de sa parution mensuelle. Mais il ne faut pas oublier que l'U. R. n'a « bouclé » que grâce à des ressources extraordinaires, et qu'il en faudra encore davantage l'an prochain, par suite de l'extension de nos Syndicats et des postes de permanents que cette extension a provoqués et provoquera encore ; quant au journal, qui se contenterait longtemps encore d'un organe mensuel ?

Conclusion : fortes cotisations, et recherche de ressources extraordinaires, par le moyen de fêtes, kermesses, publicité, abonnements de soutien, ventes diverses, etc...

### COMITE NATIONAL

Bellevaire donne ensuite le compte-rendu, forcément succinct, du Comité National d'octobre, où, parmi les questions qui retiennent le plus l'attention, il faut noter certains décrets-lois, la réforme des Assurances Sociales, la propagande générale et l'unité syndicale ; toutes questions sur lesquelles la C.F.T.C. publia aussitôt des résolutions que nous avons insérées dans le numéro précédent.

Il nous donna aussi un aperçu des questions abordées au cours des diverses réunions du Bureau Confédéral auxquelles il a assisté : impressions et leçons du Congrès Confédéral, règlement intérieur de la C.F.T.C., journal confédéral, question financière, travailleurs étrangers, délégués confédéraux, situation internationale, élections prud'homales, plan de la C.F.T.C.

Il participa aussi aux travaux de plusieurs commissions : publications, propagande, législation, chômage, enseignement professionnel.

### LE PLAN DE LA C.F.T.C.

Après un échange de vues sur le prochain Congrès régional, qui se tiendra aux Sables d'Olonne le 24 mai 1936, et sur la nécessité d'organiser une nouvelle loterie régionale de bienfaisance, on passe à l'élection du bureau de l'Union Régionale pour 1936 : la liste présentée par le bureau sortant est entièrement élue. De la discussion qui suit, il y a lieu de retenir l'étude de certaines modifications aux statuts, pour permettre autant que possible la représentation de localités autres que la seule ville de Nantes au sein du Bureau.

Le temps pressant, Mlle Patarin veut bien remettre à plus tard son compte-rendu du Congrès des Commissions départementales du Travail, auquel elle assista, à Bordeaux, comme déléguée de la C.D. du Maine-et-Loire, et la parole est donnée de nouveau à Bellevaire, sur le Plan de la C.F.T.C.

Très difficile à résumer, car il mériterait plutôt des commentaires très développés, le Plan de la C.F.T.C. et de la société en harmonie avec les principes chrétiens, comprend deux parties : les principes, les moyens ; ces derniers sont d'ordre professionnel, économique, social, politique et international.

Réaliste, la C.F.T.C. a élaboré en même temps sept propositions de lois, concernant la réforme du Conseil National Economique et du Conseil Supérieur du Travail, la création de conseils régionaux économiques et du Travail, la réduction de la durée du Travail, l'établissement de salaires minima, la modification de la loi sur les allocations familiales.

Ce plan sera publié dans le courant de janvier. Il s'inspire des discours prononcés par Jules Zirinheld, président de la C.F.T.C., aux Congrès nationaux de 1934 et 1935, de son cours à la Semaine Sociale d'Angers, et des conclusions de cette Semaine Sociale ; le tout conforme aux enseignements de « Rerum Novarum » et « Quadragesimo Anno ». Ce plan devra être — et nous devons tous nous y employer — le plan des catholiques sociaux.

La nuit est déjà tombée. Aussi la séance, dont on doit souligner le remarquable travail, est levée, après les remerciements du Président et ses vœux les plus cordiaux à la veille de la nouvelle année.

## DANS NOS FAMILLES

### NAISSANCES

Nous sommes heureux d'apprendre la naissance de :

Marie-Françoise, 3<sup>e</sup> enfant de notre camarade René Haurillon, président du Syndicat du Personnel Horticole d'Angers.

Pierrette, fille de notre camarade Renaud, du Syndicat des Cheminots-Etat de Thouars.

André, fils de notre camarade Maucher, du même syndicat.

André, fils de notre camarade Martineau, du même syndicat.

Christiane, neuvième enfant (8<sup>e</sup> vivant) de notre camarade Auguste Péard, du Syndicat des Employés de Nantes.

Jean-François, 1<sup>er</sup> enfant de notre camarade Pierre Châtellier, du même syndicat.

Henri et Jacques, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> enfants de notre camarade Linger, du Syndicat des Employés de Saint-Nazaire.

Andrée, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade Lucien Jolly, président du Syndicat du Bâtiment de La Montagne.

Denise, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade Valentin Toucanne, trésorier du même syndicat.

Marie-Madeleine, fille de notre camarade Yves Aguessé, du Centre National des Voyageurs et représentants (Groupe de Nantes).

Josette, fille de notre camarade Joseph Gonzalez, du Syndicat des Ardoisiers de Trélazé.

Jean, fils de notre camarade Raymond Le Gaic, membre du Conseil du même syndicat.

Jean, 2<sup>e</sup> enfant de notre camarade Jean Terrien, secrétaire de l'Union Locale et du Syndicat de la Métallurgie de Saint-Nazaire.

Claude, fils de notre camarade Halégrad, du même syndicat (Section de Saint-Malo-de-Guersac).

Jean, fils de notre camarade Le Guyader, du même syndicat (Section de Montoir).

Nicole, fille de notre camarade Malgouillat, de l'Association Interprofessionnelle de Niort.

Nos félicitations aux heureux parents et nos meilleurs vœux pour les bébés.

### DECES

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de :

Paul Desmas, 48 ans, du Centre National des Voyageurs et Représentants, Groupe de Nantes. (Une messe sera dite à son intention le 22 janvier, à 7 h., à l'Eglise Saint-Similien.)

M. Dubar, père de Mlles Germaine et Jeanne Dubar, du Syndicat des Dames Employées, et de notre camarade Marius Dubar, du Syndicat de la Métallurgie de Nantes.

Mme Péard, respectivement belle-mère et grand-mère de nos camarades Edmond Séguin, père et fils, de nos Syndicats de la Métallurgie et du Bâtiment, et de Mlle Gabrielle Séguin, du Syndicat des Ouvrières de la Nouveauté de Nantes.

Mme Lessausse, mère de Mlle Lessausse, du Syndicat des Employées de Nantes.

Mme L'Éthy, mère de notre camarade L'Éthy, du Syndicat des Cheminots de Nantes-P.O.

M. Boussion, père de notre camarade Jean Boussion, vice-président du Syndicat du Personnel Horticole d'Angers.

M. Florid, oncle de notre camarade Francis Florid, vice-président du même syndicat.

A nos amis éprouvés ainsi qu'à leurs familles, nous offrons nos vives et chrétiennes condoléances.

## Trois nouveaux Syndicats

Dans le courant du mois de décembre, trois nouveaux syndicats ont vu le jour dans notre région.

Deux à Nantes : un syndicat professionnel du Personnel des Transports Routiers de la Loire-Inférieure, qui s'adresse à tout ce personnel, à quelque profession qu'il appartienne ; et un syndicat Professionnel du personnel des Laiteries de Nantes et environs.

Un à Cholet : un syndicat de Cheminots-Etat.

C'est l'achèvement de l'année 1935. Souhaitons que l'année 1936 soit meilleure encore.

## Voulez-vous tapisser quelque chambre

Un superbe album de papiers peints est à la disposition de tous ceux qui voudraient tapisser ou faire tapisser quelque pièce chez eux. Très beaux papiers à d'excellentes conditions.

On peut le consulter tous les jours, salle d'attente de l'Union Nantaise, de 17 à 19 heures.

## LOIRE-INFÉRIEURE

### SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

#### Un beau succès

Un an à peine après sa fondation, notre Syndicat a voulu tenter sa chance aux élections pour le Conseil de discipline, et il a présenté des candidats dans deux catégories de la deuxième circonscription. Et, ma foi ! ça lui a réussi.

En effet, dans la huitième catégorie, où les instituteurs publics secrétaires de mairie sont en majorité, il a atteint le chiffre inespéré de 28 voix, contre 36 à la liste confédérée élue.

Et, en première catégorie, notre liste a été brillamment élue par 68 voix contre 40 à celle des confédérés.

Voici d'ailleurs notre liste :

#### Titulaires

- Legal, secrétaire de mairie à Herbignac ;
  - Macault, secrétaire de mairie au Pin ;
  - Girel, secrétaire de mairie à Legé ;
  - Ménoret, secrétaire de mairie à Héric ;
  - Gaubert, secrétaire de mairie à La Bernerie ;
  - Boube, secrétaire de mairie à Macheocol.
- Suppléants
- Legros, secrétaire de mairie à Safré ;
  - Galisson, secrétaire de mairie à Vallet ;
  - Eyvin, secrétaire de mairie à Piriac ;
  - Gasnier, secrétaire de mairie à Riaillic ;
  - David, secrétaire de mairie à Saint-Julien de Concelles ;
  - Mlle Boudet, secrétaire de mairie à Sainte-Fazanne.
- Toutes nos félicitations.
- La liste battue du Syndicat confédéré comprenait les secrétaires de mairie de Châteaubriant, Savenay, Blain, Romit, Bouguenay, Guéméné, Lavan, Saint-Colombin, Bourgneuf, La Montagne, Sainte-Marie, La Chapelle-Lauvain.
- NOTA. — Un premier vote avait eu lieu et les deux listes de notre Syndicat avaient été éliminées, mais tous les électeurs n'ayant pas reçu en temps voulu les bulletins du Syndicat confédéré, — une faute de la poste, nous a-t-on dit, — nous avons bien voulu, bien que nous n'ayons aucune illusion sur les résultats en 8<sup>e</sup> catégorie, retourner devant les électeurs.
- Cela n'a pas empêché le syndicat confédéré — faut-il s'en étonner ? — de lancer contre notre syndicat, avant le deuxième vote, un manifeste aussi grossier que mensonger.
- Nous avons de plus entendu dire que, lorsqu'un employé des postes est venu prier le secrétaire du syndicat confédéré de retirer sa plainte pour ne pas provoquer de pénibles sanctions, ce secrétaire aurait dit, bien que nous n'ayons pas consenti à nous associer à sa plainte : « Qu'il aille s'arranger avec le Syndicat chrétien ». Cela juge l'homme !

## Prochaine Assemblée générale

La prochaine assemblée générale de notre Syndicat est prévue pour le jeudi 23 janvier.

Une convocation individuelle, comportant l'ordre du jour de cette assemblée, sera adressée en temps opportun à tous nos adhérents.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer douze nouvelles adhésions depuis notre Congrès de Clisson, que chacun fasse encore un peu de propagande, pour que nous soyons plus nombreux encore le 23.

## 3<sup>e</sup> Congrès du Syndicat de la Métallurgie de Nantes et Région

Ce 3<sup>e</sup> Congrès Régional de nos Syndicats de la Métallurgie fut un véritable succès.

Après avoir entendu la messe, à 8 h. 45, où fut exaltée la vie pleine d'exemples de notre patron saint Eliot, et tirés les enseignements qu'elle comportait pour nous, les congressistes se rendirent à la salle Saint-Georges des Batignolles, pour leur première séance d'étude.

G. Mahit, secrétaire de l'Union Nantaise, présida et adressa la bienvenue à tous.

Le Secrétaire de Nantes, Bodiguel, traite le rôle du militant syndicaliste. Après avoir vu les préjugés et mentalités qui régissent dans les ateliers et chantiers, et entendu des exposés de plusieurs camarades, les conclusions suivantes sont tirées :

### 1<sup>er</sup> Considérant l'instabilité du salaire, qu'une partie du boni vienne consolider la taxe fixe (affûtage) pour assurer le minimum de salaire vital ;

2<sup>e</sup> Considérant que l'Avionne Duco, employée aux Chantiers de l'Aviation de St-Nazaire, présente des dangers pour les ouvriers forcés de travailler sans sécurité aux côtés des peintres, qu'il soit pris des mesures pour éviter de graves intoxications ;

3<sup>e</sup> Que l'on soumette à des conditions d'hygiène très strictes, l'emploi de la soudure à l'arc ; que l'on inscrive d'urgence dans la liste des maladies professionnelles donnant droit à réparation, les troubles physiologiques provoqués par la soudure à l'arc et, en particulier, les cas d'intoxication par les vapeurs de zinc, qui se révèlent les plus nombreux et les plus graves ;

4<sup>e</sup> Considérant les menaces de renvoi qui pèsent plus particulièrement sur tous les vieux travailleurs,

## SYNDICAT

### DU PERSONNEL MUNICIPAL

Réponse du « Squelette »

Nos lecteurs méditeront avec fruit l'article rédigé, dans ce journal, par nos chers collègues Secrétaires de Mairie, à l'issue des élections aux Conseils de discipline.

Leur candidature, bien normale pourtant, et très digne, a soulevé la colère des confédérés qui n'ont pas ménagé leurs arguments traditionnels de calomnie, de haine et de mépris. Mais le Syndicat Professionnel des Secrétaires de Mairie ne suffisant pas, c'est notre Syndicat qui a servi de tremplin électoral à ces messieurs.

Dérisons-nous un peu ! A peine constitué, notre syndicat, déclaraient-ils jadis, avait fait le plein de ses effectifs. Or, depuis ce temps il a doublé tout simplement. Ces messieurs appellent cela « absence de sympathie » à notre égard ou bien encore « mauvais usage de la charité chrétienne ». Demandez-leur les bases de ces accusations et les preuves de leurs conclusions ! Mais n'insistez pas trop, vous les mettriez à court de réponses, ou ils inventeraient autre chose.

Maintenant, comparant notre jeune syndicat qui prospère admirablement, quoi qu'ils en disent, à leur groupement qui marque le pas — qui n'avance pas, recule — étudiez leurs déclarations d'effectifs ? Ils nous appellent ingénument « syndicat squelettique ». Aussi sommes-nous impatients de savoir comment la prochaine fois ils s'exprimeront pour traduire notre progression.

Mais le plus amusant c'est de lire : « On toute leur action se borne à nous suivre dans nos revendications ».

C'est peut-être de nos interventions contre certains décrets-lois qu'ils veulent parler, car leurs interventions ont eu lieu exactement 14 jours après les nôtres. On en voit de drôles de nos jours !

Bien entendu, les événements récents sont publiés sur les toits, contresignés du cachet de la C. G. T.

Et pourtant, jamais la vie syndicale n'a été plus active, quoiqu'en disent les amorphes qui vont clamer partout que les Syndicats n'ont rien fait. Tous les camarades qui suivent attentivement notre action, connaissent les améliorations insuffisantes, certes, mais pourtant appréciables que nous avons acquises, autorisation du cumul de pensions jusqu'à 8.000 francs, réduction de l'allongement des délais d'avancement, exonération des charges de famille pour le calcul du taux de prélèvement, exonération de la réduction sur les 3/4 de la prime de fin d'année et sur les sommes acquises avant le 17 juillet mais non encore mandatées, etc, etc...

Nous avons aussi défendu notre corporation contre les menaces que faisait peser sur elle le soi-disant plan de coordination du rail et de la route, chef-d'œuvre de M. Dautry, et notre action n'est certes par étrangère à l'attitude hostile de la grande majorité des Conseils généraux.

Le groupe de Nantes a contribué dans toute la mesure de ses forces à toute cette action par sa participation aux meetings contre les décrets-lois, par ses démarches près des Conseillers généraux, Chambres de commerce et d'Agriculture et maires des départements. Les militants n'ont épargné ni leur temps ni leurs peines, sacrifiant trop souvent les joies intérieures de leur foyer, auxquels ils ont droit comme leurs camarades dont ils défendent les intérêts.

Ils sont prêts à continuer l'action en 1936, mais ils vous supplient, chers camarades, de ne pas vous reposer entièrement sur leur dévouement. Aidez-les efficacement, en donnant votre concours chaque fois qu'il vous sera demandé, en assistant fidèlement aux réunions, en payant régulièrement vos cotisations, en faisant rayonner autour de vous le syndicalisme chrétien.

Que cette année qui s'ouvre sous de si sombres auspices, nous trouve tous étroitement unis, que nos adversaires puissent dire de nous ce que les patiens disaient des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment ».

Sous le signe de l'Amour, le grand Amour du Christ, générateur de Paix et de Justice sociale, faisons face à cette nouvelle étape de notre vie qui nous apportera certes de rudes combats, mais qui verra peut-être, si nous sommes unis et forts, luire l'aube de la Victoire. P. HERFRAY.

P.-S. — Nous rappelons aux receveurs et à tous les camarades, que par décision de la dernière Assemblée générale, la cotisation de janvier est par exception, portée à 5 fr.

## SYNDICAT

### DES CHEMINOTS P.O.

Au seuil d'une nouvelle année

1935 n'est plus, et cette année qui vient d'entrer dans le passé n'emportera aucun regret de la part des Cheminots et de leurs camarades fonctionnaires. Pour tous, elle sera marquée d'une pierre noire, elle sera pour toujours l'année des décrets-lois, celle qui aura vu nos salaires réduits, pour beaucoup, au-dessous du salaire vital, le statut violé par la suppression de l'indemnité de résidence du conjoint, l'allongement des délais d'avancement, le vol des retraites constituées par des versements effectifs. Elle aura vu aussi une compression toujours plus forcée des effectifs d'exécution, interdisant toute espérance légitime d'avancement en grade, compression qui laisse injustement sur le pavé des centaines de nos jeunes camarades à leur recherche.

Et pourtant, jamais la vie syndicale n'a été plus active, quoiqu'en disent les amorphes qui vont clamer partout que les Syndicats n'ont rien fait. Tous les camarades qui suivent attentivement notre action, connaissent les améliorations insuffisantes, certes, mais pourtant appréciables que nous avons acquises, autorisation du cumul de pensions jusqu'à 8.000 francs, réduction de l'allongement des délais d'avancement, exonération des charges de famille pour le calcul du taux de prélèvement, exonération de la réduction sur les 3/4 de la prime de fin d'année et sur les sommes acquises avant le 17 juillet mais non encore mandatées, etc, etc...

Nous avons aussi défendu notre corporation contre les menaces que faisait peser sur elle le soi-disant plan de coordination du rail et de la route, chef-d'œuvre de M. Dautry, et notre action n'est certes par étrangère à l'attitude hostile de la grande majorité des Conseils généraux.

Le groupe de Nantes a contribué dans toute la mesure de ses forces à toute cette action par sa participation aux meetings contre les décrets-lois, par ses démarches près des Conseillers généraux, Chambres de commerce et d'Agriculture et maires des départements. Les militants n'ont épargné ni leur temps ni leurs peines, sacrifiant trop souvent les joies intérieures de leur foyer, auxquels ils ont droit comme leurs camarades dont ils défendent les intérêts.

Ils sont prêts à continuer l'action en 1936, mais ils vous supplient, chers camarades, de ne pas vous reposer entièrement sur leur dévouement. Aidez-les efficacement, en donnant votre concours chaque fois qu'il vous sera demandé, en assistant fidèlement aux réunions, en payant régulièrement vos cotisations, en faisant rayonner autour de vous le syndicalisme chrétien.

Que cette année qui s'ouvre sous de si sombres auspices, nous trouve tous étroitement unis, que nos adversaires puissent dire de nous ce que les patiens disaient des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment ».

Sous le signe de l'Amour, le grand Amour du Christ, générateur de Paix et de Justice sociale, faisons face à cette nouvelle étape de notre vie qui nous apportera certes de rudes combats, mais qui verra peut-être, si nous sommes unis et forts, luire l'aube de la Victoire. P. HERFRAY.

P.-S. — Nous rappelons aux receveurs et à tous les camarades, que par décision de la dernière Assemblée générale, la cotisation de janvier est par exception, portée à 5 fr.



## SYNDICAT DES CHEMINOTS P.O.

### Au seuil d'une nouvelle année

1935 n'est plus, et cette année qui vient d'entrer dans le passé n'emportera aucun regret de la part des Cheminots et de leurs camarades fonctionnaires. Pour tous, elle sera marquée d'une pierre noire, elle sera pour toujours l'année des décrets-lois, celle qui aura vu nos salaires réduits, pour beaucoup, au-dessous du salaire vital, le statut violé par la suppression de l'indemnité de résidence du conjoint, l'allongement des délais d'avancement, le vol des retraites constituées par des versements effectifs. Elle aura vu aussi une compression toujours plus forcée des effectifs d'exécution, interdisant toute espérance légitime d'avancement en grade, compression qui laisse injustement sur le pavé des centaines de nos jeunes camarades à leur recherche.

Et pourtant, jamais la vie syndicale n'a été plus active, quoiqu'en disent les amorphes qui vont clamer partout que les Syndicats n'ont rien fait. Tous les camarades qui suivent attentivement notre action, connaissent les améliorations insuffisantes, certes, mais pourtant appréciables que nous avons acquises, autorisation du cumul de pensions jusqu'à 8.000 francs, réduction de l'allongement des délais d'avancement, exonération des charges de famille pour le calcul du taux de prélèvement, exonération de la réduction sur les 3/4 de la prime de fin d'année et sur les sommes acquises avant le 17 juillet mais non encore mandatées, etc, etc...

Nous avons aussi défendu notre corporation contre les menaces que faisait peser sur elle le soi-disant plan de coordination du rail et de la route, chef-d'œuvre de M. Dautry, et notre action n'est certes par étrangère à l'attitude hostile de la grande majorité des Conseils généraux.

Le groupe de Nantes a contribué dans toute la mesure de ses forces à toute cette action par sa participation aux meetings contre les décrets-lois, par ses démarches près des Conseillers généraux, Chambres de commerce et d'Agriculture et maires des départements. Les militants n'ont épargné ni leur temps ni leurs peines, sacrifiant trop souvent les joies intérieures de leur foyer, auxquels ils ont droit comme leurs camarades dont ils défendent les intérêts.

Ils sont prêts à continuer l'action en 1936, mais ils vous supplient, chers camarades, de ne pas vous reposer entièrement sur leur dévouement. Aidez-les efficacement, en donnant votre concours chaque fois qu'il vous sera demandé, en assistant fidèlement aux réunions, en payant régulièrement vos cotisations, en faisant rayonner autour de vous le syndicalisme chrétien.

Que cette année qui s'ouvre sous de si sombres auspices, nous trouve tous étroitement unis, que nos adversaires puissent dire de nous ce que les patiens disaient des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment ».

Sous le signe de l'Amour, le grand Amour du Christ, générateur de Paix et de Justice sociale, faisons face à cette nouvelle étape de notre vie qui nous apportera certes de rudes combats, mais qui verra peut-être, si nous sommes unis et forts, luire l'aube de la Victoire. P. HERFRAY.

P.-S. — Nous rappelons aux receveurs et à tous les camarades, que par décision de la dernière Assemblée générale, la cotisation de janvier est par exception, portée à 5 fr.

## FAITES TOUS VOS ACHATS A

LA CHATELAINNE

ST-NAZAIRE

Télé. 123.28

R. C. 553

Télé. 123.28

R. C. 553

ST-NAZAIRE

# COMPAGNIE FRANÇAISE

**NANTES**  
CONFECTIONS POUR DAMES  
CHEMISERIE  
BONNETERIE

LES PLUS IMPORTANTS RAYONS DE  
**TISSUS**  
LA MAISON QUI VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

**NANTES**  
RAYONS ABA PRIX  
TOUS LES OBJETS USUELS  
VENDUS AU-DESSOUS DE **10 FRANCS**

te au risque de léser une notable quantité d'ouvriers, dont pourtant il s'agit, en nous insultant, le seul défenseur ?

Beau sujet de méditation pour la classe ouvrière.

### Nécrologie

Le personnel du service des cimetières vient d'avoir la douleur de perdre son très aimé chef, M. Pernel. Notre Syndicat n'ayant eu qu'à se féliciter des échanges de vœux très cordiaux qu'ils eurent avec M. Pernel, gardera le meilleur souvenir de ce cher, aimé de l'esprit de collaboration et de l'amélioration du sort de ses ouvriers.

### Une fête chez les Préparateurs

Notre Syndicat professionnel des Travailleurs de la Pharmacie et de la Droguerie a donné sa première fête dans les salons de la Duchesse-Anne, le dimanche 22 décembre.

Le matin, une réunion syndicale eut lieu, au cours de laquelle le camarade Girard, secrétaire de la Fédération, exposa l'action et les réalisations obtenues.

Un midi, autour d'une table bien servie, tous les assistants du matin se trouvaient réunis avec de nombreux amis, représentants et placiers des maisons de Nantes, qui avaient eu à cœur de leur témoigner leur sympathie en se joignant à eux.

Repas familial plein d'entrain, à l'issue duquel quelques toasts furent portés. Le Président du Syndicat remercia tous les assistants et dit sa joie de constater avec quel entrain il avait été répondu au travail des organisateurs ; il nota avec satisfaction la présence de dames et demoiselles qui rehaussent le prestige de cette réunion.

Girard, à son tour, expose comment les Syndicats professionnels travaillent à l'amélioration des travailleurs, non plus par la haine, mais avec l'esprit loyal de collaboration. Il brosse à grands traits cette réalisation de la Maison des Travailleurs de la Pharmacie et de la Droguerie qui doit apporter à tous les camarades la certitude de la vieillesse, et dans un cri du cœur, il démontre que ceux qui sont à la tête n'ont pas craint d'affronter des difficultés sans nombre, parce qu'ils avaient confiance en leurs amis, et il affirme son espoir de voir tous les assistants donner leur appui.

M. Buene, président de l'Union Nantaise, dit l'efficacité apportée aux divers syndicats qui ont compris tous les avantages qu'ils pouvaient obtenir en se groupant autour de l'Union Nantaise et de l'Union Régionale, et remercie tous les membres présents de leur parfaite confiance.

Mais l'heure avance. Au son d'une musique entraînante, les couples tournent avec plaisir, ne s'interrompant seulement que pour acheter des pochettes, qui toutes permirent d'emporter un lot. Malgré plusieurs salles mises à notre disposition, l'affluence était telle que bientôt elles se trouvaient envahies et trop petites.

Il est déjà tard lorsqu'on se sépare, contents de cette inoubliable journée, toute en faveur des Syndicats professionnels et au nom de laquelle une bonne œuvre a trouvé aussi son compte.

Esprons voir se renouveler avec autant de succès cette excellente journée.

**SYNDICATS FEMININS**  
8, Rue de Bel-Air. — NANTES

**L'Assemblée générale de la Sainte-Geneviève**

Le dimanche 19 janvier nous fêterons sainte Geneviève, Patronne de nos Syndicats Féminins. Après une messe solennelle nous nous réunirons pour l'Assemblée générale annuelle.

L'après-midi, salle Saint-Michel, séance récréative qui promet d'être des plus réussies. Un programme détaillé de la journée vous sera envoyé très prochainement.

**SYNDICAT DE L'HABILLEMENT (HAUTE COUTURE)**

**Pour aider nos chômeurs**  
Le chômage atteint encore très

duement notre Syndicat d'Ouvriers de la Couture.

Pour faire face à tous ses engagements, le Syndicat des Ouvriers de la Nouveauté organise pour le dimanche 16 février prochain, salle Saint-Michel, une grande matinée-concert. Nous adressons une bien cordiale invitation à tous nos amis. L'entraide mutuelle est connue dans nos Syndicats, et, d'avance, nous vous disons merci pour le concours que vous nous apporterez.

### Numéros gagnants de la Tombola

Le numéro 25749 gagne la salle à manger.

Le numéro 18304 gagne la machine à coudre.

Le numéro 8072 gagne le service de table.

Le numéro 8013 gagne le phonographe.

81	266	344	603	682	784
817	1069	1278	1289	1349	1544
1547	1567	1648	1655	1772	1961
1978	1994	2031	2077	2160	2190
2295	2304	2340	2386	2403	2428
2444	2475	2561	2731	3093	3161
3164	3216	3251	3313	3327	3372
3439	3444	3491	3527	3578	3623
3624	3653	3806	4042	4138	4160
4203	4453	4463	4524	4536	4549
5052	5092	5324	5361	5372	5381
5413	5449	5451	5530	5532	5591
5633	5665	5815	5982	5941	5975
6144	6239	6265	6381	6397	6400
6433	6437	6458	6464	6484	6503
6533	6550	6554	6599	6703	6711
7026	7104	7181	7208	7294	7329
7333	7351	7359	7387	7430	7480
7482	7566	7598	7635	7786	7801
7920	8013	8072	8183	8540	8641
8801	8928	8962	9168	9214	9326
9365	9443	9522	9527	9709	9910
10356	10361	10425	10704	10810	10942
10933	11022	11377	12132	12245	12247
12285	12739	12822	12934	12939	12947
12973	13546	13617	14033	14057	14168
14190	14223	14290	14396	14441	14521
14707	14943	14988	15087	15331	15365
15430	15562	15627	15831	15979	16057
16088	16251	16274	16543	16642	16699
16730	16754	17031	17130	17246	17287
17295	17538	17741	17758	17877	18041
18052	18120	18243	18304	18331	18435
18527	18547	18558	18574	18639	18980
19045	19078	19173	19184	19299	19382
19485	19521	19634	19790	19900	20072
20088	20149	20411	20419	20520	20925
21008	21119	21280	21467	21593	21768
21899	21901	21999	22143	22190	22214
22217	22398	22426	22508	22514	23131
23135	23180	23205	23241	23265	23877
23407	23455	24015	24062	24161	24234
24258	24285	24303	24332	24425	24481
24515	24594	24664	24710	24750	25180
25222	25228	25307	25310	25398	25468
25591	25691	25749	25867	25903	26009
26024	26088	26095	26124	26133	26232
26360	26391	26397	26484	26508	26623
26665	26680	27039	27143	27153	27185
27264	27325	27487	27492	27538	27577
27626	27736				

Les gagnants sont priés de réclamer leurs lots, 10, rue de Bel-Air.

### Notre Arbre de Noël

La Salle Saint-Michel était trop étroite, le dimanche 29 décembre, tant était grande l'affluence des enfants autour de l'Arbre de Noël, magnifiquement garni et resplendissant de lumières de toutes couleurs.

Outre les parents, plus de 200 enfants se pressaient devant la scène, impatients de recevoir le cadeau de Noël. Ils durent attendre cependant que la première partie du spectacle fut achevée.

Les artistes du Guignol Lyonnais et le mystérieux professeur Sacha se chargèrent heureusement de la distraction de leurs pupilles mais légitimes soirs.

Le foudard mystérieux, la ruée vers l'or, le chapeau inépuisable, le café magique, la cage Balsamo, la transmission de pensée, etc., constituèrent autant de savoureux numéros qui leur permirent de patienter jusqu'à l'arrivée du vénérable « Père Noël », à l'imposante barbe blanche, envoyé du Petit Jésus pour les petits enfants des Syndicats.

Son apparition fut saluée par ce cri d'une véritable ovation. Puis ce fut, dans une bruyante et joyeuse animation, la distribution des jouets.

Une séance de Sacha dans sa salle magique termina cette petite fête de famille, et c'est bien heureux que les petits enfants s'en allèrent, dans l'espoir du Noël prochain.

### Bibliothèque

Nous rappelons à tous nos syndiqués de Nantes que la Bibliothèque met à leur disposition un grand nombre de romans, livres techniques, sociaux, religieux, biographies.

Permanence : le mercredi, de 19 heures à 20 heures ; le samedi, de

17 h. 30 à 18 h. 30 ; le dimanche, de 10 heures à 11 h. 30.

Livres mis en service en décembre : Les deux Romes, de Tiéglér ; La Fée de Puymer, Guy de Lapeyrière ; La Vengeance du Vorace, Riendé ; La Petite Géranium, M. Barrère-Affre ; Celle qui a fui, M. Barrère-Affre ; Miette et son Parrain, Duverne ; L'ombre invisible, Guy d'Albert ; Les Aventures de Jim Merri-man, J. Vézère ; Droit civil et ecclésiastique ; Vie du Père Emmanuel d'Alzon, P. Valhé.

### St-PAUL-REZE

#### SECTION INTERSYNDICALE

La réunion générale de la section intersyndicale aura lieu cette année le dimanche 12 janvier, à 9 h. 45. Une conférence très intéressante suivra cette réunion. Nous demandons aux syndiqués de faire un effort pour y assister nombreux.

Ceux qui, pour une raison ou pour une autre, n'ont pu payer leurs cotisations de 1935, pourront profiter de cette occasion pour mettre leur carte à jour.

LE BUREAU.

### LA MONTAGNE

#### SYNDICAT DU BATIMENT

En dehors des réunions de l'Union Locale, de notre Conseil, et de l'Arbre de Noël, nous avons eu une réunion générale le 12 décembre. Notre camarade Beillevaire, Secrétaire Général de l'U.R., avait bien voulu prêter son concours. Les deux tiers de nos adhérents avaient tenu à y assister, malgré la température peu engageante.

Plusieurs importantes questions furent traitées : caisse de chômage, apprentissage (inapplication du contrat, par un patron), constitution éventuelle d'un cartel intersyndical.

Le contrat de Travail fut également étudié, et divers points furent retenus, qui feront l'objet d'une demande de réglementation ou d'amélioration. Excellente et encourageante soirée.

### ST-NAZAIRE

Les métallurgistes nazairiens ont fêté la Saint-Eloi, le 1er décembre. Ils assistèrent d'abord à une messe, célébrée en l'Eglise Saint-Gohard, pour le repos de l'âme des syndiqués défunts, M. le Chanoine Crépel, curé de Saint-Gohard, dans une allocution de circonstance, retraça la vie de Saint-Eloi et en tira toutes les leçons susceptibles de s'appliquer aux événements et aux hommes de notre époque.

A 10 heures, les syndiqués sont réunis au siège social en Assemblée générale statutaire, sous la présidence de Paillisson, qui souhaite la bienvenue aux présents et donne la parole à Chauve.

Chauve, évoquant d'abord la mémoire de notre camarade Baiffé, militant de la première heure, fauché en pleine jeunesse, nous dit tout ce que le Syndicat doit à son dévouement et à son action passée, et lui rend un affectueux hommage en la personne de son fils présent. Son souvenir demeurera vivant parmi nous, concrétisé par son image que nos regards rencontreront chaque jour, à la place d'honneur dans notre maison syndicale.

Terrien retrace l'activité de l'année et nous signale :

1° L'augmentation des effectifs, de 30 % supérieurs à ceux de l'an passé.

2° Les fluctuations du chômage qui, en ce moment, atteint son point culminant. Notre caisse de chômage a déboursé cette année 14.340 fr. d'indemnités au profit de nos syndiqués chômeurs.

3° L'institution de cours de rééducation professionnelle pour permettre à nos chômeurs de s'orienter vers la profession d'ajusteur en aviation.

4° La participation du Syndicat aux congrès régionaux, nationaux et internationaux, et l'organisation de réunions locales.

5° Les gains de nos candidats aux élections des délégués d'ateliers et aux élections prud'homales.

6° Les interventions diverses près

des patrons et des pouvoirs publics.

7° Notre campagne contre les méfaits de la soudure à l'arc et le premier résultat officiel qui vient couronner deux années d'efforts en classant dans la liste des produits toxiques à surveiller le zinc et ses alliages (voir d'autre part pour plus amples détails).

Vient ensuite le renouvellement d'une partie du Conseil. Les camarades Ayraut, Crocq, Ollivaud Désiré, Guillet, Jouin et Michel, sont élus ou réélus à l'unanimité.

Enfin Ayraut soumet à l'Assemblée le rapport financier et met ses comptes à la disposition de tout syndiqué à fin de contrôle. Il fait remarquer que notre action est souvent limitée par l'état de la caisse, et conclut en demandant l'augmentation de la cotisation.

A l'unanimité moins six voix (4 bulletins nuls et 2 négatifs) l'Assemblée ratifie la proposition de vote trésorier qui préalablement avait eu l'agrément du Conseil. Désormais la cotisation mensuelle pour les adultes travaillant est fixée à cinq francs ; pour les chômeurs, les femmes, les jockistes et les jeunes de moins de 18 ans, elle sera de trois francs.

Nos camarades ont compris que la forte cotisation fait le syndicat fort. Nous les en remercions. Il faut considérer en effet que notre cotisation seule doit nous permettre de faire face à toutes nos obligations, les subventions municipales auxquelles nous serions en droit de prétendre au même titre que les autres syndicats nous étant, comme bien on pense, impitoyablement refusées. On espère par ce refus, obstacle ajouté à tant d'autres, nous barrer la route. Peine perdue !

Les obstacles sont faits pour être franchis. Nous les franchirons et, à l'exemple des syndicats libres du Nord, qui viennent d'enlever vingt nouveaux sièges aux élections prud'homales, nous pourrions nous dire avec une légitime fierté que nos buts atteints le sont par nos seuls moyens ; ils le sont envers et contre tout, grâce à la discipline, à la compréhension, à l'esprit syndicaliste de chaque syndiqué ! Le Secrétaire de séance.

LE BUREAU.

### VENDEE

#### SYNDICAT DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

##### REVISION DES LISTES ELECTORALES (suite)

Cet article comprend dans la généralité de ses termes, tous les actes frauduleux, non prévus par les lois et décrets, de nature à porter atteinte à la sincérité du vote.

Il vise spécialement les fraudes commises dans les bureaux de Mairie et les actes frauduleux commis par les commissions administratives ou municipales lors de la confection ou de la révision des listes électorales. Evidemment, pour tomber sous le coup de la loi il faut l'intention bien prouvée de frauder. Ainsi des peines correctionnelles édictées par cette loi de 1913, ont été appliquées à des membres d'une commission municipale qui avaient intentionnellement accueilli un certain nombre d'inscriptions ou de radiations frauduleusement présentées. (Cass. 15 mars 1924. Dall. hebdom. 1924 p. 313 et 22 juillet 1926. Bull. crim. n° 183).

De même (Cass. 28 février 1925. Tomasi), tombent sous le coup de cet article les « membres d'une commission municipale qui ne pouvaient ignorer que les électeurs inscrits par eux figuraient déjà sur d'autres listes, les dix électeurs étant respectivement exercés jusqu'alors au vu et au su du public leurs droits électoraux dans des communes voisines, et alors que la réclamation sur laquelle la commission municipale a statué visait précisément cette double inscription ».

### LES SABLES D'OLONNE

#### Une journée intersyndicale

C'est la journée du dimanche 19 janvier dont il s'agit, ou du moins elle promet de l'être. Voyez plutôt :

Le matin, à l'issue de la messe de 8 heures, Salle Saint-Michel, séance d'études mensuelle, laquelle sera présidée ou plutôt sera donnée par un dévoué délégué de Nantes ; séance à laquelle aucun syndiqué ne devra s'abstenir d'assister, car des questions très intéressantes y seront traitées. Cette séance devant durer environ 2 heures, il ne sera pas possible d'assister à la grand-messe.

L'après-midi, dans cette même Salle Saint-Michel, aura lieu une petite fête de famille, au cours de

laquelle seront distribués les objets utiles et les jouets d'un superbe Arbre de Noël, destinés aux enfants des camarades des divers syndicats chrétiens.

Au cours de cette matinée, qui aura lieu de 3 à 6 heures, seront donnés quelques intermèdes. Tous les adhérents de nos syndicats masculins et féminins y viendront avec leur famille. Petits et grands y sont invités, et notez bien que l'entrée est gratuite. Donc, pas d'hésitation.

Pour participer à cette Arbre de Noël, aucune formalité : il suffira que les enfants qui y ont droit soient présents dans la salle. Il y aura des objets pour tous les enfants des syndicats, depuis le plus bas âge jusqu'à 10 ans.

Et maintenant, n'allez pas croire que l'Arbre de Noël n'intéressera que les syndiqués qui ont des enfants.

Les dames, demoiselles, jeunes gens, mariés sans enfant, peuvent également s'y intéresser... en offrant un lot : soit un objet utile pour enfant, soit un jouet. Tous les lots seront reçus avec reconnaissance.

Prière de les déposer à la permanence, les samedi 11 et mercredi 15, rue Gambetta, de 17 à 19 heures.

D'avance, merci !

A tous : rendez-vous, Salle Saint-Michel, et pour la séance d'études, et pour la soirée. Le Bureau.

### POITIERS

#### SYNDICATS FEMININS

##### Circle d'études du 5 Décembre 1935

Un peu tardivement, et pour des circonstances indépendantes de leur volonté, nos syndicats féminins viennent de faire l'ouverture de leurs cercles d'études, mais ce fut un brillant cercle d'études car notre dévoué Conseiller moral, M. le Chanoine Lefebvre, avait bien voulu nous faire une causerie sur : Le Devoir social du Catholique.

Si le catholique — le vrai — doit aimer son Dieu de toute son âme et de toutes ses forces, il doit se faire un devoir non moins impérieux d'aimer ses frères de travail d'une façon suffisamment forte pour pouvoir supporter pour eux quelques sacrifices ; et c'est là qu'apparaît le rôle indispensable des Syndicats Chrétiens, qui travaillent à améliorer le sort de tant de travailleurs, et à leur faire obtenir ce minimum de bien-être sans lequel la pratique de la vertu est très difficile.

De nos jours, le rôle social du catholicisme apparaît bien davantage, car l'individu n'est plus protégé par les institutions qui, auparavant, ont pu pendant un certain temps réglementer les métiers.

Très attentivement nous avons suivi cette excellente causerie, en jetant avec notre conférencier un coup d'oeil sur le temps des corporations, sur le devoir social du catholique qui ne doit pas se contenter de dire à Dieu : « Je vous aime », mais qui doit le dire et le montrer à tous ses frères de travail — ce qui est parfois difficile — ; et comme les heures, surtout les meilleures, passent rapidement, nous nous séparons contentes de notre soirée et des enseignements qui nous ont été rappelés.

Arbre de Noël

Si nous devons penser à des choses très sérieuses, nous n'en délassons pas pour cela la gaieté. Aussi, partant du principe que tout bon Syndicat doit être un syndicat gai, et que les jeunes surtout en ont besoin, un superbe Arbre de Noël était le 22 décembre entouré par nos « Muguettes » et des paires d'yeux brillants de plaisir choisissant déjà l'objet préféré.

Au milieu d'une gaieté de bon aloi, les jeux s'organisent, et après chahutées et monologues, on vit arriver avec le plus vif plaisir, une cor-

beille de brioches qui fut dévorée de bel appétit.

Ce fut ensuite la distribution à l'Arbre de Noël, et les « Muguettes » à tour de rôle, venaient désigner l'objet de leur convoitise. Pour toutes il y eut un gentil petit objet ainsi que des friandises.

Nos gentilles petites « Muguettes » furent ainsi récompensées de leur assiduité à l'œuvre du trousseau.

### CHATELLERAULT

#### SYNDICATS FEMININS

##### Gâteau des rois

S'il est des coutumes chères aux Syndicats féminins, le gâteau des rois est bien au nombre de celles-ci, et une fois de plus, nous fêterons cette année encore les heureuses reines d'un soir, le jeudi 9 janvier.

Rendez-vous à 20 h. 30, le 9 janvier, Salle Ozanam.

##### Séance récréative

Nous en reparlerons, mais déjà sachons la date et retenons notre journée pour y assister et y prêter notre concours :

Dimanche 16 février, en matinée et en soirée, Salle Jeanne d'Arc, 13, rue du Vieux Palais, grande séance récréative avec un programme très alléchant. Au cours duquel, vous passerez tour à tour de l'angoisse à la pitié, et enfin à la gaieté délirante.

##### Note de la Trésorière

La Trésorière demande avec insistance que les cotisations soient remises le plus rapidement possible aux dizaines, afin de pouvoir arrêter nettement les comptes à la fin de l'année.

### UNION LOCALE

#### Bonne Année

Amis, voici arrivée l'époque des sincères souhaits de bonne année, mais aussi époque des bilans, qui ne sont pas toujours brillants.

D'abord époque des souhaits. L'Union Locale des Syndicats Chrétiens Nantais vous offre tous ses meilleurs vœux, à vous tous, amis et syndiqués ; et à nos Syndicats, avec de nombreux nouveaux adhérents. Chacun devrait pouvoir nous amener un nouveau syndiqué cette année.

Dans la grande famille des ouvriers et employés chrétiens, en effet, combien il est d'enfants prodiges. Donc, amis, tous à l'œuvre, pour bien montrer que ce n'est pas qu'un vague souhait, et qu'en 1937 on puisse constater une réalité.

Epoque des bilans aussi. Ils ne sont peut-être pas bien brillants, mais, malgré tout pas défavorables. Le bilan financier n'est pas fortement incliné vers les recettes, comme on voudrait le voir à l'Union, ce qui nous permettrait une plus grande propagande pour le bien commun, ainsi que la création de caisses de secours, notre rêve et notre souhait.

Au point de vue entr'aidé, les achats en commun se sont amorcés en notre ville.

Pour la propagande et la formation vous savez tous ce que nous avons fait : conférences, cercles d'études, etc...

La représentation ne fut pas négligée non plus, et avec un peu plus de cohésion, nous aurions eu un Conseilier prud'homme ; le

**A LA VILLE DE REIMS**  
Maison de Confiance  
**PATRON**  
Opticien spécialiste  
3, rue Thiers (près l'Hôtel-de-Ville)  
NANTES  
Exécution des Ordonnances de MM. les Oculistes  
10 % de remise aux Membres des Syndicats Chrétiens

**GRAVURE**  
sur Métaux et sur Bijoux  
Maison fondée en 1855  
**Jean TERRIEN**  
Fournisseur d'Administrations Publiques et de l'Etat  
10, rue Cacault - NANTES  
Timbres en caoutchouc et cuivre - Tampons, encre, etc... - Plaques en email pour tous usages - Plaques fondues pour tombeaux.  
Remise 5 % aux Syndiqués.

**Voulez-vous du BON BEURRE ?**  
Prenez du **BEURRE CENTRIFUGE**  
de la Laiterie de Fresnay

**Entreprise Générale de Menuiserie**  
Ancienne Maison JAHIER  
**COURRAUD & C<sup>ie</sup>, S<sup>rs</sup>**  
29, rue de Savenay - NANTES  
Façonnage mécanique, moulures en tous genres, fabrication de meubles. Conditions spéciales aux Syndiqués

**TRANSPORTS DROUIN FRERES**  
Services réguliers Voyageurs  
Services Rapides et Groupages  
Camionnages - Déménagements  
20 ANNEES D'EXPERIENCE

**MACHINES A COUDRE ET CYCLES STELLA**  
Luxeux Solides Bon marché  
Garantis sur facture  
Catalogues, renseignements, adresses des représentants et également  
**ATELIER DE REPARATION** pour toutes marques de machines à coudre  
**FONTENEAU**  
21, Chaussée de la Madeleine, 21 NANTES  
Succursales : ANGERS, ST-NAZAIRE

**Cie d'Assurances Générales**  
Incendie, Accidents, Vol  
**H. Devorsine**  
1, rue Affre - NANTES  
Assurances sur la Vie  
Rentes Viagères  
**H. Devorsine & L. Feildel**  
1, rue Affre - NANTES

**PLATRERIE - DECORATION STAFF - FUMISTERIE**  
**ANCELIN**  
ENTREPRENEUR  
NANTES - 49, Rue de Bel-Air - NANTES  
Téléphone : 117.49

**Tous TRAVAUX D'AMEUBLEMENT ET DE BATIMENT**  
**A. CERTAIN**  
Menuisier à NANTES  
2, Rue Siméon-Foucault, 2

**ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT**  
**FAVREAU**  
4, Place du Martray, 4 NANTES  
Téléphone : 130.53

**ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURES**  
**L. CHATELIER** Père et Fils  
**L. CHATELIER, Fils**  
SUCCESEUR  
7, rue Paré - NANTES  
Téléphone : 125.13  
Conditions spéciales aux Familles des Syndiqués qui font construire leur habitation familiale.

**A NANTES**  
La Grande Spécialité de BONNETERIE  
chez **FRED**  
4, Rue du Calvaire

**ELECTRICITE LUMIERE - FORCE - SONNERIES TELEPHONES T. F.**  
**A. TOUVERON**  
15, rue Jean-Jaurès - NANTES  
Téléphone 125.90  
Prix avantageux et Remise aux Syndiqués  
GRAND CHOIX DE LUSTRIERIE

**RIPOCHE & C<sup>ie</sup>**  
2, rue Pierre-Landais - NANTES  
Téléphone 113.33  
Transports Automobiles, Camionnage  
Voitures pour Excursions  
Mariages - Sociétés  
Camions Autos Déménagements  
Camionnettes pour Livraisons

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**ENTREPRISE DE CHARPENTES**  
**P. OHEIX**  
Avenue du Grand-Clos - NANTES (Boulevard Lelasseur)  
Chantier : Rue de la Gourmette

**CREDIT NANTAIS**  
Société Anonyme, Capital 30 Millions  
Siège Social : NANTES, 4, r. Voltaire  
Tél. 139.55 (4 lignes), 145.07 (1 ligne)  
R. C. 129 B  
Succursales : Brest, Châteaubriant, Lorient, Morlaix, Quimper, Vannes  
41 Agences et Bureaux en Bretagne  
T<sup>me</sup> opérat. de Banque et de Bourse

avec nos remerciements, l'assurance de nous avoir vivement intéressés. Nous l'entendons toujours avec grand plaisir, puissent ses nombreuses occupations lui permettre de venir nous instruire bien souvent. Après un échange de vues sur le recrutement et le paiement des cotisations, nous nous sommes séparés en nous disant au mercredi 8 janvier.

Le Secrétaire,  
AUVRIGNON.



**ANGERS**  
**SYNDICAT DU PERSONNEL HORTICOLE**  
**Réunion du 3 Décembre 1935**  
Malgré le mauvais temps, le principal conférencier du jour, M. Bertaud, professeur à l'Ecole d'Horticulture d'Angers, est dès 8 heures au local de la réunion; pour un conférencier, c'est presque une anomalie d'être à l'heure.

L'assistance, presque aussi nombreuse que d'habitude, fut vivement intéressée par l'exposé du conférencier sur les cactées. Il est à remarquer que la pluie a empêché de nombreux camarades de se déplacer, sans quoi cette réunion eût remporté un succès encore jamais atteint.

Cependant, nous demandons à tous un petit effort pour assister aux réunions et assurer avec une parfaite camaraderie la vitalité du mouvement; cette invitation devient plus pressante encore pour notre prochaine réunion qui sera notre 2<sup>e</sup> Assemblée générale, sous la présidence de M. Bougis, président de l'Union Départementale, et avec le concours de M. Paul Fleury, secrétaire permanent de l'U. D.

Il n'est pas possible de faire ici un résumé de la magistrale conférence de M. Bertaud, qui nous invite ensuite à visiter sa collection de cactées et nous dit le plaisir qu'il aura à nous recevoir. Nous le remercions très vivement de sa causerie, d'une documentation approfondie.

Nous aurons le plaisir de lire dans « L'Horticulteur Angevin » l'exposé que nous avons entendu, ce qui permettra de mieux l'assimiler, car nous en possédons la teneur grâce à l'amabilité de l'éminent conférencier.

**SYNDICATS FEMININS**  
2, rue Pasteur, ANGERS  
**Journée trimestrielle d'études**  
La prochaine journée d'études aura lieu le dimanche 12 janvier. Réunion le matin à 10 heures, l'après-midi à 15 heures. Nous prions instamment toutes les auditrices des cercles d'études d'y assister.

**Galette des rois**  
A l'issue de la journée d'études, vers 17 heures, toutes les syndiquées sont cordialement invitées à partager la Galette des Rois. Ce sera une véritable fête de famille professionnelle.

Nous serions reconnaissantes à celles qui désirent y assister de donner leur nom 2, rue Pasteur, pour le 10 janvier, dernier délai.

**Conférence mensuelle**  
La prochaine conférence intersyndicale mensuelle aura lieu, 10, rue du Vollier, le jeudi 16 janvier, à 20 h. 30. Nous invitons toutes les syndiquées qui s'intéressent aux questions sociales à y assister.

**Réunion du Bureau**  
10, rue du Vollier, ANGERS  
La prochaine réunion de Bureau aura lieu le mercredi 8 janvier, à 18 h. 15, 10, rue du Vollier. Tous les membres du Bureau sont instamment priés d'y assister.



**UNION LOCALE**  
**Réunion du Conseil du 16 Décembre 1935**  
La nouvelle formation du Bureau ci-dessous est approuvée par le Conseil :  
Président : M. Bidault;

**POUR TOUS VOS IMPRIMES**  
Consultez  
**L'IMPRIMERIE DU « COURRIER »**  
24, RUE DU PALAIS, à SAINT-NAZAIRE  
Il vous sera répondu le jour même

Vice-Présidents : Mlle Baugé, MM. Guérin, Dalaine et Roy;  
Secrétariat : Mlle Costes, MM. Gougeon et Blanchard;  
Trésorerie : MM. Dalaine et Drais.  
M. Bidault donne lecture d'une lettre reçue du Secrétaire de l'Union Nantaise en réponse à une demande de fonds destinés à alléger le budget de la caisse de l'Union Locale.

Le Conseil, en accord avec la C.F.T.C., ne donne pas son assentiment à l'ouverture des magasins les dimanches précédant Noël et le 1<sup>er</sup> de l'An, proposée par l'Union des Syndicats détaillants de Saumur.

La fête du Travail est déjà fixée au 17 mai. Les syndiqués feront le nécessaire pour qu'elle ait encore plus d'ampleur que l'année dernière.

La Commission des fêtes, a profité du passage dans la région de M. et Mme Cuf, bardes bretons, pour organiser une soirée artistique au profit de la Caisse de secours de l'Union.

Le Syndicat des Employés a l'intention de faire une petite fête intime à l'occasion de l'assemblée générale qui aura lieu le 4 janvier.

P. S. — Le Cercle d'études de janvier promet d'être très intéressant. Il serait souhaitable que beaucoup de syndiqués y viennent entendre M. l'abbé Manceau.

**SAINT-HILAIRE SAINT-FLORENT**

**SYNDICAT DES OUVRIERS ET EMPLOYES EN VINS MOUSSEUX ET ANNEXES**  
**Réunion générale du 11 Novembre 1935**

Notre Président ouvre la séance en exposant ses regrets de voir que c'est le petit nombre seulement qui a répondu à notre appel. Il ne faut pas que les ouvriers se désintéressent de leur Syndicat. On nous dit quelque fois : « Mais que fait donc le Syndicat. Nous n'avons jamais de réunion ? » — Nous organisons une réunion, nous lançons des invitations et... on n'y vient pas !

Il faut savoir se gêner un peu, et montrer que l'on a vraiment l'esprit syndical.

Ensuite le Président passe à l'exposé de l'activité syndicale déployée tant par l'Union des Syndicats de Saumur que par notre propre syndicat, qui se tient en rapports très étroits avec l'Union.

L'année 1934 s'est terminée avec le souvenir d'une activité syndicale assez importante qui a permis d'éviter que les salaires de base soient touchés de plus de 5 %.

En 1935, nous avons continué ce développement de l'idée syndicale en étendant nos rapports avec notre Union de Saumur; c'est ainsi que nos camarades de Saint-Florent ont beaucoup contribué au succès de la fête populaire du mois de mai dernier à la Boire Quentin de Saumur.

Cette activité et cette Union avec les Syndicats de Saumur a permis de constituer une caisse de secours accordant des avantages intéressants pour les naissances, les mariages et même les décès.

Notre camarade Auguste Roy a été délégué à Saint-Nazaire en septembre dernier. Il y a recueilli quelques enseignements sur le plan économique de la C.F.T.C.

Des démarches faites auprès des boulangers ont eu pour résultat une baisse de 0,10 par kilo de pain.

Après avoir montré les nombreux services rendus par notre syndicat, notre sympathique Président nous informe qu'en raison de ses occupations il lui est impossible de continuer à l'enir la Présidence de notre Syndicat, mais que néanmoins il reste toujours à notre disposition pour nous donner conseils et encouragements dont nous pourrions avoir besoin. Il nous propose comme Président, un dévoué militant syndicaliste : Auguste Roy.

A main levée le choix de M. Chéreau est ratifié.

Notre nouveau Président prend à son tour la parole.

Il commence par nous dire combien il regrette le départ de M. Chéreau et le remercie vivement de tout le bien qu'il a fait à notre organisation.

Il propose M. Chéreau pour la présidence d'honneur. A l'unanimité, le nouveau Président d'honneur est élu.

A Roy continue, en nous montrant très clairement le but de nos Syndicats Chrétiens : pas de politique, la profession seule nous intéresse. Nous ne révoquons pas d'un grand soir qui, d'un seul coup, changera la face du monde; nous ne voulons pas de la lutte de classe; qui oppose deux forces faites pour collaborer : le capital et le Travail.

Il nous fait voir tout l'intérêt que peut retirer la classe ouvrière de la création de commissions mixtes, dans lesquelles discutent l'ouvrier et le patron sur toutes les questions in-

teressant la profession, et cela dans le plus grand esprit de justice et de charité.

La vérité est dans la C.F.T.C., cette organisation jeune qui travaille à ramener dans le droit chemin des camarades égarés par les idées nocives des syndicats révolutionnaires.

Travaillons; l'avenir est dans la C.F.T.C. Redoublons de courage et d'efforts afin que l'Evangile, ce livre social entre tous, reprenne sa place dans la vie de l'humanité! Prenons exemple sur nos camarades de la C.F.T.C., auxquels va notre souvenir en ce jour du 11 novembre, travaillons avec ténacité, audace, et comme eux nous forcerons la victoire.

LE SECRETAIRE.



**L'action de notre Fédération Nationale de Mineurs**

**Nos démarches près du Gouvernement**

Aux cours d'importantes entrevues à la Présidence du Conseil, au ministère du Travail et des Travaux Publics, les représentants de la Fédération des Mineurs réclament :

La retraite à 50 ans pour tous. Le respect des salaires et de meilleures conditions de travail.

La Caisse Autonome de chômage. Des délégués à la sécurité pour les ouvriers de jour.

Le Conseil de la Fédération Française des Syndicats Professionnels des Mineurs s'est réuni rue Cadet, les 10 et 11 décembre 1935.

Après avoir examiné la situation des mineurs dans les différents bassins représentés et l'activité des syndicats de chaque région, le Conseil a mis au point les revendications à soumettre au gouvernement.

Le mercredi 11 décembre, une délégation composée d'Henri Meck, député du Bas-Rhin, Secrétaire général de la Fédération; Gaston Tessier, Secrétaire général de la C.F.T.C.; Bilger (bassin d'Alsace-Lorraine); Jules Pruvost et L. Delaby (Nord et Pas-de-Calais); Joseph Lesclapour (Ardoisiers d'Ouest) et Mounier (Loire), a été reçue successivement par MM. Laval, Président du Conseil; Frossard, ministre du Travail; Laurent Eynac, ministre des Travaux Publics.

**LA RETRAITE A 50 ANS**  
M. Frossard a exposé le mécanisme de son projet qui prévoit l'attribution de la retraite à 50 ans pour les mineurs ayant 30 ans de services dont 20 ans de fond, avec application par paliers.

En 1936, pour ceux ayant 54 ans. En 1937, à 53 ans. En 1938, à 52 ans. En 1939, à 51 ans. En 1940, à 50 ans.

La délégation a présenté son argumentation en faveur des ouvriers du jour. Elle a insisté sur le caractère pénible des conditions de travail dans les usines et ateliers et sur le principe de solidarité qui a toujours uni ouvriers du jour et ceux du fond pour que l'abaissement de l'âge de la retraite profite également aux ouvriers du jour.

M. Frossard a regretté ne pas pouvoir pour le moment donner satisfaction aux revendications des ouvriers du jour et a déclaré que la Fédération du sous-sol confédéré avait accepté le projet gouvernemental.

Sur les instances de la délégation, M. Frossard a promis de faire voter le projet le plus vite possible et d'envisager pour l'avenir des modifications en faveur des ouvriers du jour.

**LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES SALAIRES**  
Suite à la lettre de M. Frossard du 22 octobre dernier répondant au rapport sur les conditions de travail, la délégation a remis une nouvelle note à M. le Ministre du Travail, dénonçant l'abaissement progressif des salaires par le déclassement des ouvriers et par le non classement des jeunes.

**POUR LA CAISSE AUTONOME DE CHOMAGE**  
Poursuivant son action en faveur de la création d'une Caisse Autonome de chômage, les délégués ont rappelé notamment à M. Laval la décision de la Commission des Mines de la Chambre tendant à la création de cette caisse et lui ont demandé de bien vouloir prendre en considération les rapports favorables de MM. Appourchaux et Evrard, députés du Pas-de-Calais.

Dans la réunion qui a succédé aux audiences, le Conseil de la Fédération a chargé son secrétaire général, Henri Meck, d'intervenir à nouveau à la Commission des Mines qui devait se réunir le soir même.

**POUR LA SECURITE DES OUVRIERS DU JOUR**  
Considérant que les conditions d'hygiène pour le travail de l'ouvrier de la surface dans les mines de charbon, mines de fer, ardoisiers, etc., sont loin d'être remplies; que les ouvriers du jour courent des risques infiniment plus grands qu'autrefois, qu'ils doi-

**RÉAU**  
UNE GARANTIE D'ELEGANCE ET DE QUALITE  
BONNETERIE  
CHEMISERIE  
MERCERIE  
SOIERIE  
23 et 25, rue Gambetta, POITIERS

**GRAND MAGASIN DE NOUVEAUTES**  
Ed. Guimbaud et Ch. Texier  
7, Place du Marché, POITIERS  
Spécialité de LAINAGES et SOIERIES  
TOILES -- BLANC -- CONFECTIONS  
Du Choix de la Qualité Des Prix avantageux  
MAISON DE CONFIANCE -- ENTREE LIBRE

Une garantie: La Marque. Le premier des boulets angrès est barré aux deux extrémités. C'est le plus répandu. Quelle meilleure preuve de qualité!

**LE BOULET BARRÉ**  
EXTRÉMITES

**FABRICATION BLANZY-OUEST**  
CHARBONS SELECTIONNES  
LIVRAISON A PARTIR DE 200 KILOS  
3, Place de la Petite-Hollande, 3. — NANTES  
Tél. 122-40

**LES MEUBLES ROBERT**  
7-14, Rue Copernic, 7-14. — NANTES  
Notre CHAMBRE Réclame on 140 c/m

ARMOIRE  
3 portes ouvrantes,  
LIT DE MILIEU,  
LISEUSE dessus marbre,  
SOMMIER, MATELAS  
pure laine,  
Traversin, deux Oreillers  
Les 8 pièces 1.495  
En ronce de noyer  
à partir de... 1.950

10 % de Réduction aux Syndicats des Travailleurs Chrétiens  
CATALOGUE SUR DEMANDE. — LIVRAISON FRANCO

**HORLOGERIE BIJOUTERIE ORFÈVRE**  
OBJETS D'ART  
**BIJOUTERIE M. LAROUSSE**  
17, rue Villès-Martin, S'-NAZAIRE  
Du Choix -- Des Prix  
Remise 5 % à tous Syndiqués

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH**  
Maison Louis LANDAS  
Place Marceau et Rue du Palais SAINT-NAZAIRE  
Maison spéciale pour les Livres et Objets de Piété  
PAPETERIE. — MAROQUINERIE  
Imagerie et Souvenirs Bretons  
Réduction 5 % aux Syndiqués

**VOUS SEREZ BIEN SERVI... A LA**  
**Mercerie Moderne LEDOUX-PAUTROT**  
1, rue de la Regratterie POITIERS  
vent à tout instant employer ou cotoyer des machines-outils, machines électriques, chaudière à vapeur, etc... la délégation a rappelé ses vœux antérieurs et a demandé que le gouvernement fasse voter le plus tôt possible la loi instituant des délégués à la sécurité pour les ouvriers de la surface.  
J. L.

**HORLOGERIE - BIJOUTERIE G. ROBIN**  
19, rue du Palais, ST-NAZAIRE  
BIJOUX POUR MARIAGES  
Atelier de Réparation  
SES CHOIX SES PRIX  
Réduction 5 % aux Syndiqués  
Pour tous vos ACHATS et VENTE D'IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE adressez-vous au CABINET R. HELOCO  
5, rue du Dolmen et 22, rue de la Gare à SAINT-NAZAIRE Tél. 4-64  
Renseignements gratuits

**MAÇONNERIE BÉTON - ARMÉ**  
CARRELAGE-RAVALLEMENT  
**P. CHAUVIN**  
Chemin des Communs  
Boulevard de Longchamp  
NANTES  
Imp. du « Courrier de Saint-Nazaire »  
Le Gérant : FOULON Paul

**ALLEZ A NANTES CHEZ DECRÉ DÉJEUNER ET FAIRE VOS ACHATS**